



Nations Unies

**Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2007**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-troisième session

Supplément n° 5H

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 5H

**Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2007**

et

**Rapport du Comité des
commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	iv
I. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	1
A. Introduction	1
B. Aperçu général de la situation financière	1
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	5
Résumé	5
A. Introduction	8
1. Mandat, étendue des vérifications et méthodes	8
2. Coordination avec les services d'audit interne	9
3. Principales recommandations	9
B. Constatations et recommandations détaillées	10
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	10
2. Présentation générale	11
3. Aperçu général de la situation financière	12
4. État des recettes et des dépenses	13
5. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds	14
6. Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	15
7. Présentation des états financiers	16
8. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	17
9. Gestion des biens durables	17
10. Gestion des ressources humaines	18
11. Consultants et contrats de service au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	19
12. Progiciel de gestion intégrée	20
13. Gestion des programmes et des projets par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	21
14. Audit interne	22

15. Passation par profits et pertes et cessions	23
16. Versements à titre gracieux	23
17. Cas de fraude ou de présomption de fraude	23
C. Remerciements	24
Annexe	
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	25
III. Opinion des commissaires aux comptes	26
IV. Certification des états financiers	28
V. États financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	29
État I. Récapitulatif de tous les fonds : recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds	30
État II. Récapitulatif de tous les fonds : actif, passif, réserves et soldes des fonds	31
État III. Récapitulatif de tous les fonds : flux de trésorerie	32
État IV. Activités de la Fondation : recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds	34
État V. Activités de la Fondation : actif, passif, réserves et soldes des fonds	35
Tableau 5.1. État des allocations de crédits pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	37
Tableau 5.2. État des contributions	39
État VI. Activités de coopération technique : recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds	45
État VII. Activités de coopération technique : actif, passif, réserves et soldes des fonds	46
Tableau 7.1. État des allocations de crédits pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	47
Tableau 7.2. État des contributions	48
État VIII. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds	51
Notes afférentes aux états financiers	53

Lettres d'envoi

Le 31 mars 2008

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 106.1 de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport financier et les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et des fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, que j'approuve par la présente.

Le texte de ces documents est à la disposition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes.

La Directrice exécutive
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
(*Signé*) Anna Kajumulo **Tibaijuka**

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2008

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Le Premier président de la Cour des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

A. Introduction

1. La Directrice exécutive a l'honneur de présenter ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et des fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. Au nombre de huit, les états sont accompagnés des notes y relatives et de quatre tableaux annexes. Les comptes ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2008.

2. Aux fins de comparaison, les données correspondantes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 figurent dans les états financiers, selon qu'il convient.

3. À compter de 2006-2007, les modifications ci-après sont incorporées dans les états financiers pour assurer une présentation conforme aux règles fixées par le Secrétariat de l'ONU et une adaptation en prévision de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'Organisation d'ici à 2010 :

a) Les soldes interfonds ne sont plus compensés;

b) Les comptes débiteurs et créditeurs sont présentés sans compensations;

c) Les montants estimatifs à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service, y compris l'assurance maladie après la cessation de service et les jours de congé accumulés, et qui figuraient précédemment dans les notes relatives aux états financiers, sont dorénavant comptabilisés en tant qu'éléments du passif. Ce changement entraîne une augmentation du passif total et une diminution du montant cumulé des réserves et du solde des fonds.

Les soldes du 31 décembre 2005 ont été traités pour tenir compte des changements indiqués ci-dessus.

4. Les états financiers et les tableaux, ainsi que les notes y relatives, font partie intégrante du rapport financier.

B. Aperçu général de la situation financière

5. Les états I à III décrivent la situation financière d'ONU-Habitat pour les exercices biennaux clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2005.

6. Les recettes d'ONU-Habitat pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont augmenté de 61,5 millions (27 %) pour atteindre 290 millions de dollars.

7. Ses dépenses pour le même exercice ont augmenté de 81,1 millions (48 %) pour atteindre 250,4 millions de dollars.

8. L'excédent net avant ajustements a diminué de 19,6 millions (33 %), passant à 39,6 millions de dollars.

9. La situation de trésorerie au 31 décembre 2007, trésorerie commune comprise, faisait apparaître une augmentation de 45,1 millions (35 %), avec un solde de 174,2 millions de dollars.

Activités de la Fondation

10. Dans sa résolution 20/19 du 8 avril 2005, le Conseil d'administration a approuvé, pour l'exercice biennal 2006-2007, un budget à des fins générales de 27,6 millions de dollars (fonds non réservés à une utilisation particulière) et un budget à des fins spéciales de 55,1 millions de dollars (fonds destinés exclusivement à certaines utilisations). Il a également autorisé la Directrice exécutive, au cas où il y aurait des baisses ou un excédent de recettes, à ajuster le montant des crédits alloués aux activités du programme, afin qu'il soit conforme au montant réel des recettes. À sa vingt et unième session, le Conseil a approuvé un budget révisé de 71,6 millions de dollars pour les fonds réservés à des utilisations déterminées.

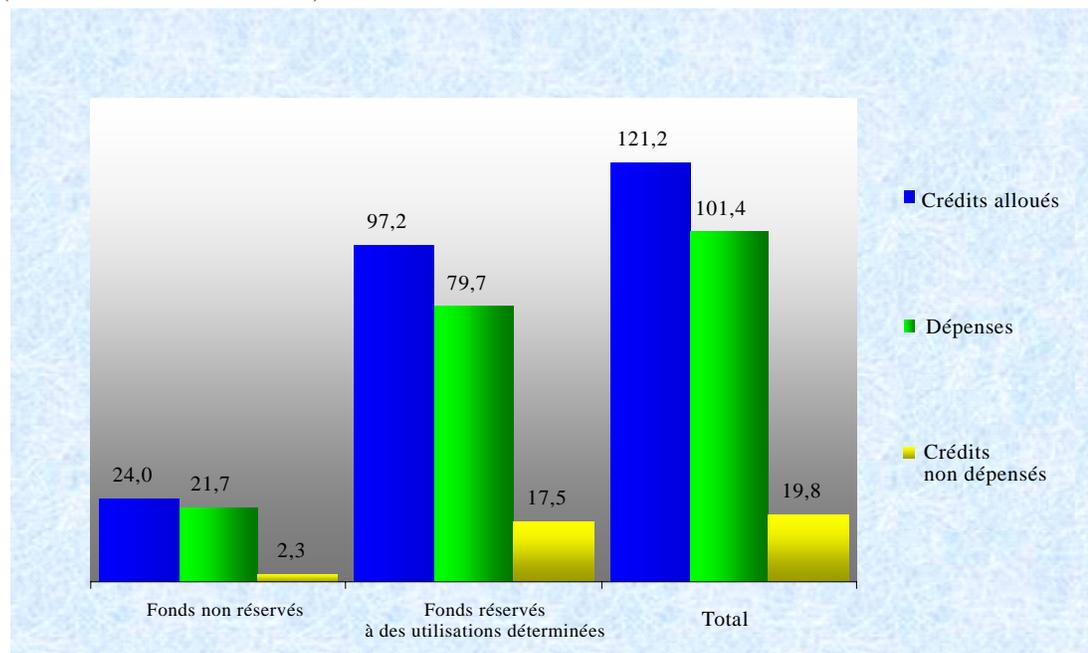
11. ONU-Habitat a reçu des annonces de contributions et des contributions d'un montant de 136,3 millions de dollars pour les activités de sa Fondation au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, contre 79,7 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, soit une augmentation de 71 %.

12. Le montant des dépenses consacrées aux activités de la Fondation, qui s'élève à 101,4 millions de dollars avant déduction des dépenses d'appui au programme, n'a pas dépassé celui des crédits budgétaires approuvés par la Directrice exécutive, soit 121,2 millions de dollars. Les crédits alloués et les dépenses engagées pour les activités de la Fondation au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 sont présentés ci-dessous dans la figure I.I.

Figure I.I

Activités de la Fondation : état des allocations de crédits

(En millions de dollars des États-Unis)



Activités de coopération technique

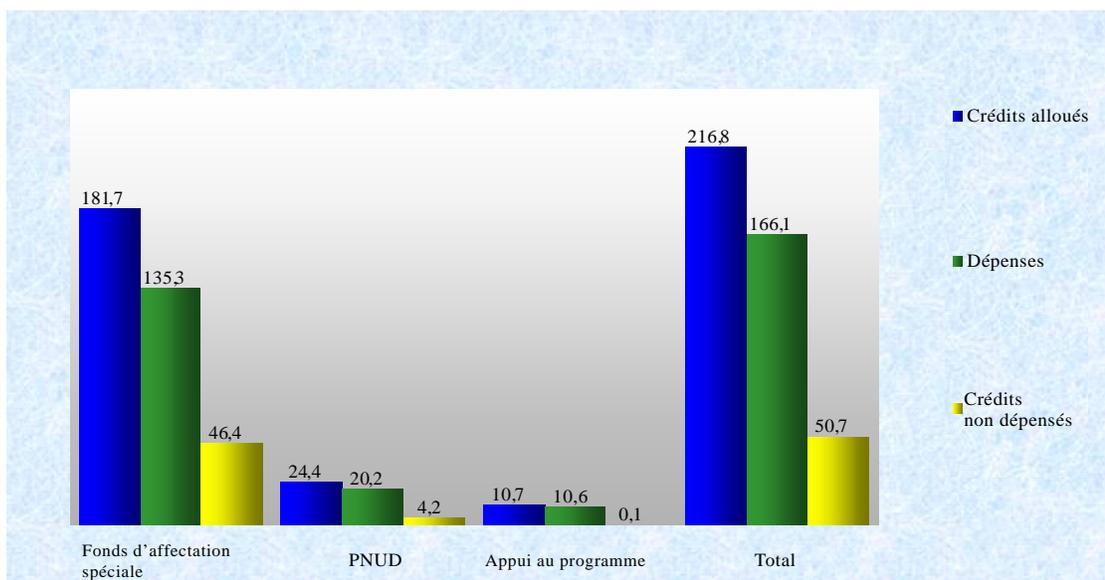
13. ONU-Habitat a reçu des contributions d'un montant de 121,6 millions de dollars pour ses activités de coopération technique au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, contre 116,9 millions de dollars au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 %. Des contributions supplémentaires de 19 millions de dollars ont été perçues au titre des projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

14. Le montant des dépenses, qui s'élève à 166,1 millions de dollars avant déduction des dépenses d'appui au programme, n'a pas dépassé celui des crédits budgétaires approuvés par la Directrice exécutive, soit 216,8 millions de dollars. Les crédits alloués et les dépenses engagées pour les activités de coopération technique au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 sont présentés dans la figure I.II.

Figure I.II.

Activités de coopération technique : état des allocations de crédits

(En millions de dollars des États-Unis)



Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

15. Au 31 décembre 2007, ONU-Habitat avait intégralement comptabilisé les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement. Depuis juillet 2002, ONU-Habitat comptabilise les charges à payer au titre des prestations liées au rapatriement à raison de 8 % du traitement net mais aucun montant n'a été provisionné au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des jours de congé accumulés du fait que les prestations correspondantes étaient généralement comptabilisées au moment du décaissement. Mais ces charges ayant été inscrites en totalité dans les états financiers au 31 décembre 2007, l'état 1 fait apparaître un

montant de 8,1 millions de dollars de dépenses non budgétisées. Les régularisations qui ont été faites sont fondées sur les montants indiqués par le Secrétariat de l'ONU et, pour ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service, le montant a été calculé sur la base d'une étude actuarielle. Des informations détaillées sont présentées dans l'état VIII et dans la note 13 aux états financiers.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007. Des auditeurs se sont rendus au Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique, à Fukuoka (Japon) et ont examiné le fonctionnement et les opérations financières du siège, à Nairobi.

Le Comité a émis une opinion contenant une observation au sujet des états financiers de l'exercice considéré (voir chap. III). L'observation a trait à des lacunes dans la gestion des actifs.

Coordination avec les services d'audit interne

Le Comité a organisé ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activités. Il a aussi examiné l'étendue des vérifications des activités d'ONU-Habitat pour déterminer dans quelle mesure il pouvait utiliser ces travaux.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément au paragraphe 7 de la résolution 59/264 A de l'Assemblée générale, le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois. Sur un total de 18 recommandations, 14 avaient été appliquées intégralement et 3 partiellement, et 1 avait été rejetée. Sur les quatre recommandations non intégralement appliquées, une remontait à l'exercice 2002-2003.

Aperçu de la situation financière

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 289,9 millions de dollars, contre 228,4 millions pour l'exercice précédent^a, soit une hausse de 27 %. Le montant des dépenses s'est établi à 250,4 millions de dollars, contre 169,2 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de 48 %. Le résultat est un excédent de 39,5 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 59,2 millions de l'exercice précédent.

Cependant, une fois pris en compte le montant non budgétisé de 8 millions de dollars correspondant aux charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service pour l'exercice en cours, charges dont le mode de financement n'a pas encore été arrêté, et après ajustements sur exercices antérieurs, le résultat net au 31 décembre 2007 est un excédent de 32 millions de dollars.

Le montant total des réserves et des fonds était de 116,7 millions de dollars à la fin de l'exercice, contre 85,1 millions à la fin de l'exercice précédent.

Charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

Conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, le Comité a validé le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, enregistré dans les états financiers, à l'aide de l'évaluation actuarielle extérieure et au moyen de ses propres procédures. Au 31 décembre 2007, ces charges totalisaient 7 341 000 dollars, et les charges à payer au titre des congés annuels non pris et des prestations liées au rapatriement étaient de 4 879 000 dollars.

Information fournie avec les états financiers

Les informations fournies dans les états financiers sont incomplètes : les ressources du budget ordinaire de l'ONU dont ONU-Habitat bénéficie n'apparaissent pas dans les états financiers, alors qu'elles figurent dans le budget. Les dépenses qui s'y rattachent n'apparaissent pas dans les états financiers d'ONU-Habitat mais dans ceux de l'ONU.

Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public

ONU-Habitat ne s'est pas encore doté d'un plan spécifique pour la mise en place des normes IPSAS.

Biens durables

Un montant de 10,4 millions de dollars figure à ce titre dans la note 15 afférente aux états financiers. Or, a) un inventaire physique complet susceptible d'étayer ce chiffre n'avait pas été effectué à la date de l'audit et b) des vérifications effectuées par sondage dans le registre des actifs ont fait apparaître des lacunes importantes. Le Comité juge préoccupantes les lacunes qu'il a constatées dans la gestion des actifs d'ONU-Habitat.

Consultants, experts et personnel temporaire

Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a fait largement appel à des consultants et à des contrats de louage de services. Dans certains cas, il a négligé d'appliquer les règles relatives à la sélection.

Gestion des programmes et des projets

Lors de l'examen de la gestion des projets du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le Comité a constaté qu'il fallait renforcer les liens avec les activités thématiques des services du siège. Les délais d'exécution de certains projets dans des régions difficiles ont également retenu son attention.

Audit interne

Le Bureau des services de contrôle interne a contrôlé la Facilité pour la réfection des taudis, le projet mené au Kosovo avec un financement de l'Agence européenne pour la reconstruction, et les projets en Afghanistan.

Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a prélevé des ressources sur les projets conduits en Afghanistan en vue de financer des services communs (services techniques, gestion et administration). Ces ressources devaient être portées comme

recettes au crédit d'un programme d'ensemble et être ultérieurement utilisées pour financer des frais généraux liés aux activités d'ONU-Habitat en Afghanistan. En février 2007, un montant de 7 millions de dollars environ avait été viré au programme d'ensemble. La documentation ne permettait pas d'avoir l'assurance que ces fonds avaient bien été utilisés conformément à l'objet du programme d'ensemble et en outre l'information financière concernant chaque projet comportait des données inexactes.

Le programme d'ensemble a été suspendu et ONU-Habitat est convenu d'en lancer un nouveau, dans lequel les coûts seraient imputés au prorata aux projets visés, l'utilisation des fonds pour financer des dépenses communes étant soumise à approbation préalable. Des directives sur la manière correcte d'imputer les coûts aux donateurs étaient en préparation. Un rapport détaillant les dépenses couvertes en Afghanistan était attendu; ses conclusions devaient être présentées aux donateurs.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations. Les principales figurent au paragraphe 10 du présent rapport.

^a Les chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant dans les états financiers de l'exercice 2006-2007 ont été retraités comme indiqué dans la note 7 afférente aux états financiers. Sauf indication contraire, les chiffres de l'exercice 2004-2005 cités dans le présent rapport à des fins de comparaison sont les chiffres retraités figurant dans les états financiers de l'exercice 2006-2007.

A. Introduction

1. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2007 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes d'ONU-Habitat et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées aux paragraphes 12 à 20.

4. Conformément à la résolution 61/233 A de l'Assemblée générale, le présent rapport contient des renseignements concernant l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui doit se faire en 2010. Dans son rapport publié sous la cote A/61/350, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué que pour pouvoir appliquer ces normes en 2010, il fallait que les organisations adaptent leurs progiciels de gestion intégrés et qu'elles devaient aussi saisir l'occasion pour étudier les possibilités de normalisation. Le Comité a donc décidé d'analyser les insuffisances dont souffrent la mise en œuvre des normes IPSAS et celle de progiciels de gestion intégrés nouveaux ou modernisés.

5. Conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été présentées dans le corps même des états financiers. On trouvera dans le présent rapport des indications sur la méthode qui a été suivie pour enregistrer ces charges ainsi que

celles concernant les autres prestations dues à la cessation de service, qui figuraient auparavant dans les notes relatives aux états financiers.

6. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu deux lettres d'observations.

7. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu, et il ne faut en déduire ni qu'elle s'applique à d'autres lieux, ni qu'elle ne s'y applique pas.

8. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions qui y sont formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

2. Coordination avec les services d'audit interne

9. Le Comité continue d'organiser ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

3. Principales recommandations

10. Le Comité recommande principalement à ONU-Habitat de faire ce qui suit :

a) Faire l'inventaire des biens non durables à la fin de l'exercice biennal et indiquer leur valeur dans les états financiers conformément au paragraphe 49 iv) des normes comptables du système des Nations Unies (par. 18);

b) Effectuer un suivi régulier et attentif du niveau des liquidités, afin d'éliminer tout risque de retard dans la mise en œuvre des projets (par. 34);

c) Mettre en place des financements spécifiques pour les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service et de l'assurance maladie après la cessation de service (par. 45);

d) Faire figurer dans les états financiers les ressources du budget ordinaire de l'ONU dont ONU-Habitat bénéficie et les dépenses qui s'y rattachent (par. 51);

e) Créer un groupe de travail sur l'application des normes IPSAS et la mise en place du progiciel de gestion intégré (par. 56);

f) Procéder à la justification des montants des biens durables et à un rapprochement entre ces montants et les valeurs tirées des inventaires physiques (par. 61);

g) Examiner les possibilités de réduire le nombre d'opérations non automatisées intervenant dans la production des états financiers (par. 87).

11. Les autres recommandations du Comité sont présentées aux paragraphes 65, 67, 70, 73, 80, 90, 95, 98 et 104.

B. Constatations et recommandations détaillées

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

12. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné les mesures prises par ONU-Habitat pour donner suite aux recommandations formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

13. Sur un total de 18 recommandations, 14 (78 %) avaient été appliquées intégralement, 3 (17 %) partiellement et 1 (5 %) n'avait pas été acceptée et par conséquent pas du tout mise en œuvre. On trouvera le détail de ces recommandations dans l'annexe au présent rapport.

Recommandations partiellement mises en œuvre

14. Le Comité avait recommandé au paragraphe 49 de son précédent rapport que les activités mentionnées dans les rapports d'ONU-Habitat sur la gestion de ses projets renvoient au calendrier fixé dans les plans de travail approuvés et que les retards éventuels soient quantifiés et indiqués dans les rapports. ONU-Habitat continue de sensibiliser ses partenaires à la gravité des retards lors de réunions tripartites régulières et de comités de pilotage.

15. Au paragraphe 57 de son précédent rapport, le Comité avait recommandé à l'Administration de se concerter avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour examiner les sommes dues par le PNUD et lui en demander le paiement dans les meilleurs délais. ONU-Habitat a pris contact avec le Programme des Nations Unies afin d'obtenir ce paiement.

16. Au paragraphe 98 de son précédent rapport, le Comité avait recommandé qu'ONU-Habitat, en concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, veille à ce que le Secrétariat modifie le Système intégré de gestion (SIG) pour éviter les risques de dépassement d'engagements ou de dépenses au cours de l'exécution des projets de coopération technique et de faire en sorte que les rapports produits par le système sur l'état des projets rendent compte de leur situation financière effective. ONU-Habitat a souligné qu'une modification du SIG n'est pas de son ressort mais relève du Secrétariat, qui étudie la question.

Recommandation non appliquée

17. ONU-Habitat n'a pas accepté la recommandation du paragraphe 25 du précédent rapport du Comité tendant à ce que l'on rende compte des biens non durables dans les états financiers comme le prescrit l'alinéa iv) du paragraphe 49 des normes comptables du système des Nations Unies. Selon les responsables de l'organisme, cette disposition ne s'applique pas aux biens non durables. Le Comité maintient son avis selon lequel cette disposition s'applique bien et que ce point sera confirmé prochainement par les Normes comptables internationales pour le secteur public (PISAS).

18. Le Comité recommande de nouveau à ONU-Habitat de faire l'inventaire des biens non durables à la fin de l'exercice biennal et d'indiquer leur valeur dans les états financiers conformément au paragraphe 49 iv) des normes comptables du système des Nations Unies.

Répartition chronologique des recommandations antérieures

19. Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736, par. 8), le Comité a analysé l'ancienneté de ses recommandations antérieures qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement ou qui ne l'avaient pas été du tout. L'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois est indiqué dans l'annexe au présent rapport.

20. Sur les trois recommandations partiellement mises en œuvre et celle dont la mise en œuvre n'avait pas été entamée, trois (soit 75 %) remontaient à l'exercice 2004-2005, une (soit 25 %) à l'exercice 2002-2003.

2. Présentation générale

21. Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a décidé que la Commission des établissements humains et son secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, deviendraient, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

22. Le Conseil d'administration est composé de 58 États Membres. Élu par le Conseil économique et social, il constitue la structure de direction intergouvernementale d'ONU-Habitat. Il se réunit tous les deux ans et rend compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il est chargé de la conduite de la politique générale, de la direction et de la supervision d'ONU-Habitat. En particulier, il assure la revue du programme biennal de travail d'ONU-Habitat, du budget de la Fondation des Nations Unies pour les établissements humains et des activités opérationnelles menées par ONU-Habitat.

23. ONU-Habitat a pour mandat de promouvoir socialement, dans le cadre d'un développement durable, des hébergements adaptés pour tous. D'importants mandats, qui lui ont été récemment dévolus, déclinent les objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le développement en vue de produire une amélioration notable des conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants résidant en logements précaires d'ici à 2020 et de réduire de moitié la part de la population dépourvue d'accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici à 2015.

24. Au 31 décembre 2007, les effectifs d'ONU-Habitat s'élevaient à 318 emplois, dont 188 d'administrateur recruté sur le plan international, 8 d'administrateur recruté sur le plan national et 122 d'agents des services généraux (GS).

25. Bien qu'ils constituent des unités distinctes, l'Office des Nations Unies à Nairobi et ONU-Habitat sont des organismes interdépendants et leur gestion est intégrée. L'Office des Nations Unies à Nairobi procure à ONU-Habitat des services administratifs et financiers. Aussi, la plupart des recommandations adressées à ONU-Habitat doivent-elles être appliquées en collaboration avec l'Office.

26. Depuis 2004, un rapport financier unique établi avec l'accord du Secrétariat de l'ONU et regroupant les activités de coopération technique et celles de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains rend compte de l'ensemble des activités d'ONU-Habitat.

3. Aperçu général de la situation financière

Principaux ratios financiers

27. La situation financière d'ONU-Habitat paraît saine. Les principaux indicateurs mettent en évidence un niveau de liquidité élevé¹.

Tableau II.1

Ratios correspondant aux principaux indicateurs financiers

Ratio	Exercice clos le 31 décembre		Dividende et diviseur du ratio de 2007 (en millions de dollars É.-U.)
	2004-2005	2006-2007	
Contributions volontaires non réglées/total de l'actif ^a	0,00	0,01	2 265/266 192 ^a
Disponibilités/total de l'actif ^b	0,59	0,65	174 159/266 192
Disponibilités/passif ^c	0,97	1,17	174 159/149 436
Engagements non réglés/total du passif ^d	0,44	0,39	58 879/149 436

^a Un ratio faible est signe de bonne santé financière.

^b Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

^c Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

^d Un ratio faible est signe que l'entité règle ses engagements.

28. Le niveau de la trésorerie était, au 31 décembre 2007, supérieur de 34,9 % à celui atteint au 31 décembre de la période antérieure. Entre les deux exercices, la trésorerie, entendue comme la somme des disponibilités et placements de court terme et de la trésorerie commune, a augmenté de 45,1 millions de dollars.

29. Le niveau élevé des liquidités s'explique en partie par les règles financières qui régissent les dépenses des fonds généraux d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique. En effet, en vertu de l'article III.A.1 de l'instruction administrative ST/AI/284 et de l'article IV.B de l'instruction administrative ST/AI/285, une dépense ne peut être engagée sur un fonds d'affectation spéciale que si les fonds nécessaires à son paiement ont été préalablement encaissés. Il en résulte qu'ONU-Habitat détient nécessairement et en permanence un encours important d'encaisse, conséquence du décalage entre les encaissements des contributions et leur utilisation.

30. Le tableau II.2 met en rapport l'évolution de la trésorerie avec celles des contributions volontaires et des dépenses pendant les trois exercices 2002-2003, 2004-2005 et 2006-2007.

¹ Les soldes de l'exercice 2004-2005 ont été retraités aux fins des comparaisons.

Tableau II.2
Évolution comparée des contributions, des dépenses et de la trésorerie

Postes	2004-2005			2006-2007	
	2002-2003	Montant (en millions de dollars É.-U.)	Variation (en pourcentage)	Montant (en millions de dollars É.-U.)	Variation (en pourcentage)
Contributions volontaires	76,0	196,5	158,0 %	257,9	31,2
Dépenses	94,8	169,3	78,6 %	250,4	47,9
Disponibilités	62,4	129,0	106,0 %	174,1	34,9

31. Les liquidités ont beaucoup augmenté pendant les deux derniers exercices, en particulier en 2006-2007 (34,9 %) et davantage que les contributions (31,2 %). Selon les responsables de l'organisme, cette situation serait due notamment au fait qu'environ 40 % des contributions obtenues sur les deux années 2006-2007 ont été versés dans le deuxième semestre 2007, et 40 millions de dollars pour le seul mois de décembre 2007.

32. Les revenus des placements ont fortement augmenté en 2006-2007 (12,7 millions de dollars, par rapport à 4,1 millions de dollars en 2004-2005). Cette évolution s'explique par l'augmentation des taux d'intérêt. Elle est aussi la conséquence d'un accroissement du montant moyen placé pendant toute la période.

33. Si le niveau des liquidités mensuelles est connu, il n'est pas rapporté au niveau des besoins en décaissement. Les délais d'exécution des projets sont suivis projet par projet mais il n'existe aucune donnée globale. Il est de ce fait impossible d'analyser plus précisément le délai d'exécution moyen des dépenses par rapport au démarrage d'un projet, et a fortiori par rapport au versement de la contribution qui permet de le financer. En conséquence, l'augmentation des liquidités pourrait être interprétée comme un signe de difficultés à mettre en œuvre des projets.

34. Le Comité recommande à ONU-Habitat d'effectuer un suivi régulier et attentif du niveau des liquidités, afin d'éliminer tout risque de retard dans la mise en œuvre des projets.

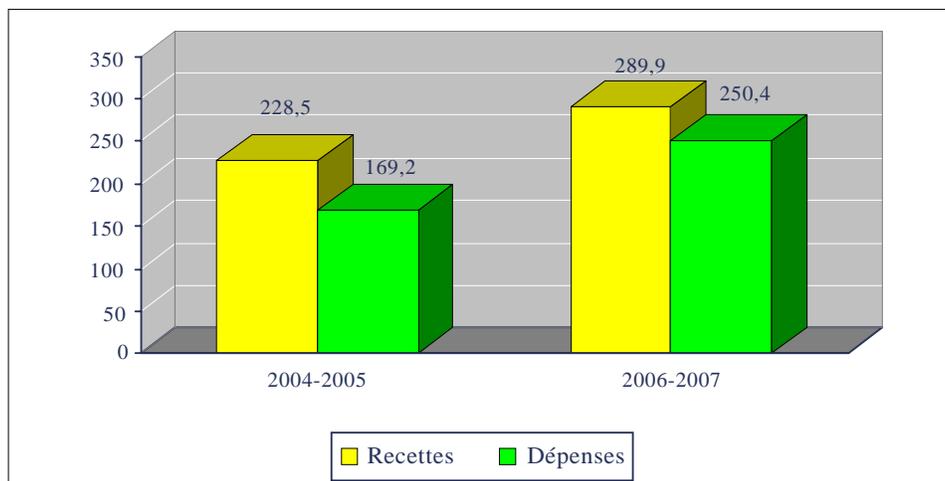
35. ONU-Habitat a souligné en réponse que le niveau des liquidités résultait de l'augmentation des versements relatifs à des projets pluriannuels et qu'il n'était pas imputable à des retards dans l'application de projets.

4. État des recettes et des dépenses

36. Les ressources de l'exercice ont atteint un niveau de 289,9 millions de dollars. Les charges se sont élevées à 250,4 millions de dollars. Par rapport à l'exercice antérieur, les ressources ont augmenté de 26,9 %, soit 61,5 millions de dollars de plus. Les charges ont augmenté de 47,9 %, soit 81,1 millions de dollars de plus. ONU-Habitat a dégagé un excédent courant de 39,5 millions, avant la prise en compte d'une charge de 8 millions de dollars afférente aux montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou au départ à la retraite ainsi que des ajustements relatifs à l'exercice antérieur. La prise en compte de ces éléments a ramené l'excédent courant à 32 millions de dollars. La comparaison avec les chiffres relatifs à l'exercice 2004-2005 est indiquée dans la figure II.I.

Figure II.I
Évolution comparée des recettes et des dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)



37. L'augmentation des ressources trouve son origine dans l'accroissement des contributions volontaires (31,2 %, soit 61,4 millions de dollars en plus) et dans celui des produits financiers, qui ont plus que doublé entre les deux périodes (8,6 millions de dollars en plus).

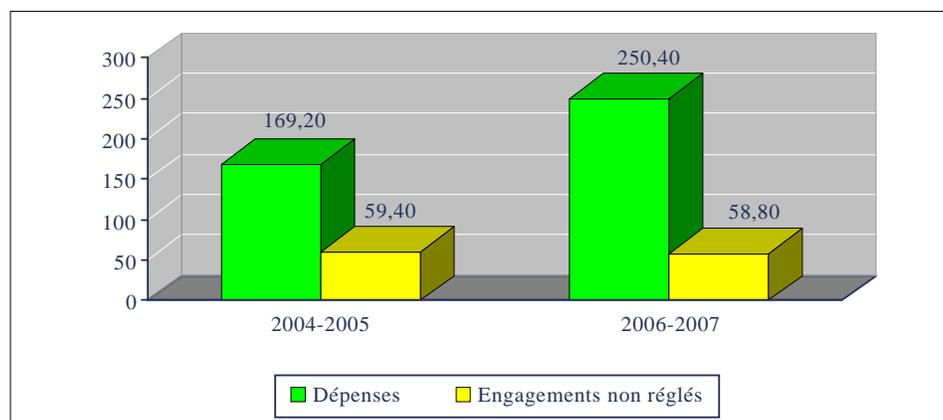
5. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

Engagements non réglés

38. Les engagements non réglés au 31 décembre 2007 représentaient un montant de 58,8 millions de dollars, soit 23,5 % du total des charges. À la fin de la période précédente, ils atteignaient 59,5 millions de dollars ou 35,1 % des dépenses. La stabilité des engagements non réglés, malgré un accroissement des dépenses de 47,9 %, est le signe qu'ONU-Habitat a amélioré sa capacité à liquider ses dépenses engagées depuis l'exercice précédent. La figure II.II compare les charges et les engagements non réglés entre les deux périodes.

Figure II.II
Évolution comparée des engagements non réglés et des dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)



6. Prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite

39. En application de la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, l'Administration a modifié le mode de présentation des prestations dues à la cessation de service, y compris les prestations d'assurance maladie. Alors qu'auparavant ces montants étaient mentionnés dans une note annexée aux états financiers, il a été décidé de les comptabiliser intégralement dans les états financiers eux-mêmes.

40. La note 13 aux états financiers indique que les prestations dues à la cessation de service représentent un montant brut de 12,2 millions de dollars, dont 7,3 millions pour l'assurance maladie, 2,9 millions pour les reliquats de congés payés et 2 millions pour les prestations liées au rapatriement.

41. Ces dettes ont été estimées par un actuaire de la manière suivante, pour les fonctionnaires en poste à Nairobi :

Tableau II.3

Valeur actuarielle des prestations dues après la cessation de service

(En millions de dollars des États-Unis)

	Valeur actuelle des prestations futures	Engagements
Charges brutes	16 562	9 944
Contributions des retraités	(4 373)	(2 603)
Charge nette	12 189	7 341

42. La valeur actuarielle des prestations au titre de l'assurance maladie correspond à la valeur actualisée des prestations qui seront versées à l'avenir à tous les retraités actuels et à tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite ultérieurement, déduction faite des cotisations des retraités. Les engagements

représentent la part de la valeur actuelle des prestations acquises par les fonctionnaires entre la date de leur entrée en fonctions et la date d'évaluation. Les prestations concernant les fonctionnaires en activité leur sont totalement acquises à la date à partir de laquelle ils peuvent faire valoir leur droits à la retraite.

43. Le Comité a examiné les hypothèses de l'actuaire pour ONU-Habitat et jugé les estimations conformes aux données financières et administratives qui caractérisent l'organisme.

44. L'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds fait apparaître un montant brut d'engagements au titre des prestations dues à la cessation de service, assurance maladie comprise, de 12,2 millions de dollars, dont un montant non financé de 10,4 millions après prise en considération des sommes déjà provisionnées pour les prestations liées au rapatriement au cours de l'exercice précédent.

45. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité de mettre en place sans tarder des financements spécifiques pour les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie.

7. Présentation des états financiers

46. Les fonds prélevés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour couvrir des dépenses d'ONU-Habitat se sont élevés pour l'exercice biennal 2006-2007 à 28 millions de dollars ou 9,6 % de ses ressources.

47. Bien qu'ONU-Habitat gère pour son propre compte ces ressources du budget ordinaire de l'ONU, elles ne figurent pas dans ses états financiers. Ces ressources et les dépenses qui s'y rattachent apparaissent uniquement dans l'état IV des comptes de l'Organisation des Nations Unies, retraçant les ouvertures de crédits au profit des différents chapitres du budget de l'Organisation, notamment le chapitre 15 (Établissements humains).

48. En conséquence, les budgets examinés par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat présentent un montant total de ressources incluant celles du budget ordinaire alors que les états financiers de l'organisme ne prennent pas en compte les ressources du budget ordinaire dans la présentation du montant global des ressources et des dépenses. Il y a donc une distorsion entre la présentation des ressources au Conseil d'administration et le rapport sur leur exécution constitué par les états financiers.

49. L'absence d'enregistrement des ressources du budget ordinaire et des dépenses qui s'y rattachent dans les états financiers ne paraît pas conforme au principe fixé par le paragraphe 5 iii) des normes comptables du système des Nations Unies qui dispose que « les états financiers doivent révéler toutes les opérations dont l'importance peut affecter les évaluations ou les décisions et donner tous les renseignements indispensables pour que les états financiers soient clairs et compréhensibles ».

50. La note 2 j) aux états financiers d'ONU-Habitat indique que « les dépenses du secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sont en partie imputées sur le budget de l'ONU. Des informations détaillées sur ces dépenses – qui ne font pas l'objet d'explications supplémentaires dans le présent rapport – figurent dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de

l'ONU». Cette note ne permet pas au lecteur de connaître le montant de ressources ordinaires dont dispose ONU-Habitat.

51. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité de faire apparaître dans ses états financiers les ressources du budget ordinaire de l'ONU dont il bénéficie et les dépenses qui s'y rattachent.

8. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

52. La résolution 61/233 de l'Assemblée générale relative à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public et la directive du Secrétaire général prescrivant leur mise en œuvre progressive d'ici à 2010 représentent pour les organismes concernés un changement majeur. Un tel basculement suppose en effet une modification d'ensemble des procédures et des systèmes informatiques.

53. Pour l'exercice biennal 2006-2007, ONU-Habitat a modifié ses méthodes comptables dans le sens des normes IPSAS sur trois points :

- a) La suppression des compensations entre fonds, l'ensemble des flux financiers apparaissant dorénavant dans les états comptables;
- b) La suppression des compensations entre les comptes créditeurs et débiteurs;
- c) L'intégration au passif de diverses prestations, étudiée de manière spécifique dans le présent rapport.

54. S'en remettant au Groupe spécial chargé de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS pour l'ensemble du système des Nations Unies, ONU-Habitat n'a pas adopté de plan ni constitué de budget pour faire face à d'éventuelles spécificités le concernant dans la mise en application de ces normes et du progiciel connexe de gestion intégrée des données.

55. L'impréparation d'ONU-Habitat, si elle devait se prolonger, ferait courir le risque de problèmes ultérieurs comme l'adaptation des logiciels ou l'insuffisance de formation des personnels.

56. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'en concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il établisse un groupe de travail pour l'application des normes IPSAS et la mise en place du progiciel de gestion intégrée.

57. En réponse, ONU-Habitat a souligné qu'il avait établi une équipe pour s'assurer de la coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et le PNUE et qu'il était sur le point de recruter un agent responsable des IPSAS et du problème connexe du progiciel de gestion intégré.

9. Gestion des biens durables

58. L'instruction administrative ST/AI/2003/5 définit les biens durables de la manière suivante :

- a) Biens ou matériels dont le prix unitaire à l'achat est égal ou supérieur à 1 500 dollars et dont la vie utile est de cinq ans au moins;

b) Biens considérés comme tentants et pouvant facilement être emportés hors de leurs locaux d'affectation, dont le prix unitaire à l'achat est égal ou supérieur à 500 dollars et dont la vie utile est de trois ans au moins;

c) Les articles faisant partie d'ensembles (tels que le mobilier, y compris les unités de travail modulaires), qui ont une vie utile de cinq ans au moins, quelle que soit leur valeur.

59. À la clôture de l'exercice 2006-2007, les biens durables d'ONU-Habitat étaient évalués à 10,4 millions de dollars. Les valeurs d'entrée de ces biens au 1^{er} janvier 2006 atteignaient 5,6 millions. Ces montants concernaient autant les biens durables du siège à Nairobi que ceux des bureaux régionaux et des antennes.

60. Le Comité a relevé que l'inventaire physique détaillé requis pour corroborer ce chiffre n'était pas terminé au moment de l'audit et que les sondages effectués dans les registres de biens faisaient apparaître de sérieuses lacunes.

61. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité de procéder à la justification des montants des biens durables et à un rapprochement entre ces montants et les valeurs tirées des inventaires physiques.

62. ONU-Habitat a indiqué que la situation politique agitée observée à la fin de décembre 2007 et en janvier 2008 avait retardé le processus. À la date du 3 juillet 2008, l'Office des Nations Unies à Nairobi avait effectué le rapprochement entre les données de l'inventaire et les écritures de 60% des biens durables. Ces travaux d'inventaire devaient être terminés sous peu.

10. Gestion des ressources humaines

63. Le Comité a examiné certains aspects de la gestion des ressources humaines au siège d'ONU-Habitat à Nairobi.

Équilibre entre les effectifs des deux sexes

64. Sur 141 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de rang supérieur, on comptait 83 hommes et 58 femmes, ces dernières ne représentant donc que 41,13 % des effectifs. Cette proportion s'approchait de l'objectif idéal de 50 %, et ce malgré des conditions défavorables. En 2006, la proportion de candidatures féminines s'établissait en effet à 27,11 % seulement pour l'ensemble des offres relatives à des postes d'administrateur et à 19,11 % pour les postes de la classe P-5 et de rang supérieur. De plus, les postes sur le terrain se trouvaient en majorité dans des zones récemment touchées par un conflit ou une catastrophe naturelle, zones qui sont en général considérées comme peu sûres.

65. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité lui demandant de continuer à améliorer l'équilibre entre les effectifs des deux sexes dans la catégorie des administrateurs.

Répartition géographique équilibrée

66. Les principaux pays représentés dans l'effectif des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient les suivants : Kenya (14), Allemagne (9), Canada (8), Suède (7) et Italie (7). ONU-Habitat considère qu'il n'est possible d'appliquer de quotas précis que pour les postes inscrits au budget ordinaire, mais non pour ceux qui sont financés par des fonds extrabudgétaires ou créés pour une

mission ou un projet particuliers. Le Comité est cependant d'avis que tous les postes, quelle qu'en soit la source de financement, devraient être pourvus conformément à la politique des Nations Unies relative à une meilleure répartition géographique.

67. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité l'invitant à s'efforcer dans toute la mesure possible d'améliorer la diversité géographique au sein de la catégorie des administrateurs, conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies.

Recrutement

68. Le Comité a examiné un échantillon représentatif de 23 dossiers de fonctionnaires correspondant à près de 10 % des effectifs.

69. Pour 11 d'entre eux (48 %), le dossier ne contenait aucune copie des diplômes et pour huit d'entre eux (35 %) aucune fiche d'évaluation.

70. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité l'invitant à compléter les dossiers en y incluant systématiquement les copies des diplômes et les fiches d'évaluation annuelle de l'ensemble de son personnel.

Formation

71. La répartition des tâches entre l'Office des Nations Unies à Nairobi et ONU-Habitat concernant la gestion de la formation du personnel, notamment du personnel dépendant des ressources extrabudgétaires d'ONU-Habitat, n'était pas clairement définie.

72. Ainsi, en dépit de demandes répétées du Comité, ni l'Office des Nations Unies à Nairobi ni ONU-Habitat n'ont été en mesure de produire un plan de formation annuel répondant aux besoins spécifiques d'ONU-Habitat.

73. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité l'invitant à établir, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, un plan de formation annuel pour son personnel propre.

11. Consultants et contrats de service au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

74. Un échantillon de 29 contrats de consultants nationaux et internationaux et de contrats de louage de services a été examiné au cours du contrôle du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à Fukuoka (Japon) effectué en novembre 2007.

75. Du fait de la nature des projets, ONU-Habitat a abondamment recours à des consultants et à des contrats de louage de services. Aux termes de l'instruction administrative ST/AI/1999/7, « aucun consultant ne peut être employé plus de 24 mois au cours d'une même période de 36 mois » (par. 5.3) et « les missions des vacataires ne doivent pas dépasser six mois, ou neuf si les circonstances l'exigent, par périodes de 12 mois consécutifs » (par. 8.3).

76. S'agissant des contrats de louage de services, ONU-Habitat a eu des difficultés à se conformer aux règles relatives à leur durée et à leur renouvellement. Parmi les dossiers examinés, 12 contrats prévoyaient une durée supérieure au maximum autorisé. Un vacataire avait ainsi vu son contrat renouvelé cinq fois de 2005 à 2007,

dont quatre fois sans rupture entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 décembre 2007, soit une durée de 21 mois consécutifs. Un autre prestataire avait enchaîné six contrats d'une durée totale de 43 mois.

77. Le recours à des consultants et à des contrats de louage de services est en principe réservé à certains types de prestations. Ainsi, il ne peut être proposé de contrats de louage de services que pour l'exécution d'une mission précise et limitée dans le temps. Or, les contrats examinés correspondaient le plus souvent à des fonctions clairement identifiées (opérateur radio, assistant financier) et non à une tâche ponctuelle.

78. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité lui demandant de respecter la réglementation sur les contrats de consultants et les contrats de louage de services.

79. Les rapports d'appréciation du comportement professionnel étaient soit absents des dossiers soit insuffisants.

80. ONU-Habitat a accepté, comme le recommande le Comité, que les bureaux régionaux transmettent tous les rapports d'appréciation du comportement professionnel relatifs à des contrats de consultants ou des contrats de louage de services.

12. Progiciel de gestion intégrée

81. Lors des différents contrôles effectués au cours de l'exercice biennal, le Comité a noté certaines déficiences dans la procédure de production des états financiers.

82. Le Système intégré de gestion (SIG) ne permet pas de produire les états financiers d'ONU-Habitat automatiquement. Pour pallier cette lacune, l'Office des Nations Unies à Nairobi a mis au point un module spécial, baptisé Crystal, qui extrait les soldes comptables nécessaires à l'établissement des états officiels, en particulier la balance générale des comptes par fonds.

83. Une fois les données extraites par Crystal, le service comptable de l'Office des Nations Unies à Nairobi les transpose dans des feuilles de calcul. Pour disposer de toutes les données nécessaires à l'analyse des états financiers (balance générale, balance par fonds, détail des dépenses et des recettes, engagements, contributions), le service comptable doit procéder à plusieurs extractions différentes à partir de Crystal. Il lui faut ensuite traiter les données exportées de Crystal de manière à les reformater pour les intégrer aux états financiers.

84. Ce système est source de retards et comporte des risques d'erreurs liés aux opérations manuelles. La production des états financiers officiels à partir des données extraites du système comptable nécessite quatre étapes dont deux ne sont pas automatisées.

85. Les opérations manuelles d'exportation et de retraitement nécessaires pour passer des soldes des comptes des balances des fonds, tenues selon la logique du plan de compte adopté par le SIG, aux soldes reportés dans les états financiers, tenus par nature d'opération, demandent elles aussi à être automatisées.

86. Ainsi, les contributions enregistrées comme recettes aux comptes de résultat n'apparaissent pas directement dans la balance des comptes de chaque fonds, qui

enregistre indistinctement, au compte 5110, l'ensemble des recettes. Il n'existe pas en effet de sous-compte par nature d'opération qui permette de distinguer dans la balance les différentes catégories de recettes. L'inscription des différentes recettes aux états financiers nécessite donc des opérations de retraitement, fonds par fonds.

87. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité l'invitant à examiner les possibilités de réduire le nombre d'opérations non automatisées intervenant dans la production des états financiers.

13. Gestion des programmes et des projets par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Phase de préparation des projets

88. L'accord conclu avec les autorités locales de Fukuoka pour le financement du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique prévoit que les fonds mis à sa disposition sont destinés à financer des actions en faveur du développement, parmi lesquelles des missions de préparation de projets de coopération technique. En 2006, le montant total consacré au développement de projets (activités de représentation et participation à des événements internationaux et régionaux, identification et préparation de projets) s'établissait dans le budget prévisionnel à 228 000 dollars.

89. Malgré ces financements, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a eu des difficultés à faire évoluer son portefeuille de projets pour couvrir de façon équilibrée les principaux objectifs de l'organisation, et notamment les problèmes liés à l'urbanisation et à la réduction du nombre d'aires d'habitation insalubres. Ces dernières années, l'activité de l'organisation dans la région s'est en effet concentrée de façon croissante sur des programmes d'urgence destinés à faire face à des catastrophes naturelles (tsunami, séisme au Pakistan, etc.) ou sur la reconstruction postconflit (Afghanistan) dans de petits pays à dominante rurale. Cette évolution s'est produite au détriment des projets opérationnels menés dans les grands pays les plus urbanisés de la région (Chine, Inde, etc.).

90. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique recherche et identifie de nouveaux projets dans les pays où l'organisation n'est pas implantée de façon permanente.

91. ONU-Habitat a indiqué que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique intensifiait ses efforts pour mobiliser des ressources en vue de financer l'élaboration de nouveaux projets dans la région.

Retards dans la mise en œuvre des projets

92. La plupart des projets mis en œuvre n'étaient pas achevés dans les délais initialement prévus. Sur un échantillon de neuf projets achevés, tous avaient clôturé leurs opérations sur le terrain après la date initiale prévue, le délai supplémentaire étant dans tous les cas supérieur à trois mois.

93. Les conditions souvent difficiles qui caractérisent les projets d'ONU-Habitat dans la région expliquaient en partie ces retards. À titre d'exemple, les projets mis en œuvre au cours des dernières années en Afghanistan ont connu des interruptions répétées dues à des problèmes de sécurité.

94. Cependant, les retards dans l'exécution des projets occasionnent une charge administrative supplémentaire due aux modifications successives apportées aux accords avec les donateurs et aux révisions budgétaires.

95. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique continue à améliorer la préparation des projets de façon à identifier aussi précisément que possible les difficultés d'exécution potentielles et à déterminer sur cette base des délais de mise en œuvre appropriés.

Rapports de suivi

96. La périodicité des rapports de suivi opérationnel des projets demandés par les donateurs dans les accords de financement conclus avec ONU-Habitat n'était pas toujours respectée. Elle n'était pleinement conforme aux souhaits des donateurs que pour quatre seulement des 15 projets en cours de mise en œuvre.

97. Il est important de respecter les procédures de suivi des projets, non seulement pour la bonne circulation interne de l'information relative au déroulement des projets, mais aussi pour que les donateurs aient d'ONU-Habitat l'image d'un partenaire fiable.

98. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique soumette les rapports de suivi opérationnel demandés par les donateurs en respectant la périodicité prévue par les accords de financement des projets.

14. Audit interne

99. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Bureau des services de contrôle interne a contrôlé la Facilité d'ONU-Habitat pour la réfection des taudis, un projet d'ONU-Habitat au Kosovo financé par l'Agence européenne pour la reconstruction et les projets d'ONU-Habitat en Afghanistan. Ses principales observations avaient trait à la gestion financière des projets menés en Afghanistan.

100. En juillet 2002, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a lancé un programme d'ensemble en utilisant des ressources qui avaient été allouées à différents projets menés en Afghanistan. Les ressources ainsi prélevées étaient destinées à couvrir le coût des services techniques, administratifs et de gestion communs fournis aux fins de mise en œuvre. Elles devaient être portées comme recettes au crédit du programme d'ensemble puis être utilisées pour financer les activités générales de caractère transversal d'ONU-Habitat en Afghanistan.

101. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a communiqué au Bureau des services de contrôle interne une liste détaillée des projets et des lignes budgétaires à partir desquelles un montant s'établissant en février 2007 à 7 millions de dollars environ avait été transféré au programme d'ensemble. Les comptes et le système de contrôle ne permettaient pas de faire apparaître de manière suffisamment transparente les sources de financement et les dépenses. En conséquence, ONU-Habitat n'était pas en mesure d'apporter la preuve que le programme d'ensemble était bien utilisé conformément à son objet, et les données financières relatives à chaque projet étaient inexactes. Les donateurs étaient informés que les fonds avaient été intégralement utilisés alors même qu'il existait des soldes et que ceux-ci avaient été transférés au programme d'ensemble puis utilisés pour financer des services

transversaux communs dans le cadre d'autres projets d'ONU-Habitat en Afghanistan.

102. Tout en appréciant l'utilité d'un tel montage financier, le Bureau des services de contrôle interne a rappelé qu'il était impératif que les donateurs soient informés de l'existence de ce système d'imputation des dépenses encourues au titre de services techniques, administratifs et de gestion communs, et qu'il leur soit fourni des états financiers établis sur la base de données exactes, ce qui n'avait pas été le cas en l'occurrence.

103. Faute d'informations suffisantes, le Bureau des services de contrôle interne n'a pu établir quelle part du montant de 7 millions de dollars avait bien été utilisée pour financer des services communs. Même si le Bureau régional a expliqué qu'il pouvait apporter la preuve que cet argent avait bien été utilisé pour les activités d'ONU-Habitat en Afghanistan, le Bureau des services de contrôle interne a jugé qu'un mécanisme plus transparent était nécessaire pour améliorer le système de contrôle interne. Le programme d'ensemble a été suspendu et ONU-Habitat a accepté d'en lancer un nouveau, dans lequel les coûts seraient imputés aux différents projets concernés au prorata, l'utilisation des fonds pour financer des coûts communs étant soumise à approbation préalable. Des directives sur la manière correcte d'imputer les coûts aux donateurs étaient en préparation. Un rapport détaillant les dépenses couvertes en Afghanistan était attendu. Ses conclusions devaient être présentées aux donateurs.

104. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité lui demandant a) de clôturer de manière adéquate le programme d'un montant de 7 millions de dollars en Afghanistan et b) d'adopter toutes mesures requises pour s'assurer que les financements sont toujours utilisés conformément à l'objet des projets concernés et à la volonté des donateurs.

15. Passation par profits et pertes et cessions

105. Comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, l'Administration a informé le Comité que des créances avaient été passées par profits et pertes pour un montant de 27 920 dollars.

106. L'Administration, conformément à la règle de gestion financière 106.9 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies a informé le Comité qu'en matière de biens durables, un montant de 29 236 dollars avait été passé par profits et pertes.

16. Versements à titre gracieux

107. En application de la règle 105.12 du Règlement financier et des règles financières des Nations Unies, un état récapitulatif de tous les versements à titre gracieux est soumis au Comité des commissaires aux comptes dans les trois mois suivant la fin de l'exercice. ONU-Habitat n'a fait état d'aucun versement à titre gracieux au cours de l'exercice 2006-2007.

17. Cas de fraude ou de présomption de fraude

108. ONU-Habitat n'a signalé au Comité aucun cas de fraude ou de présomption de fraude pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

C. Remerciements

109. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive, ses collaborateurs, ainsi que les membres du personnel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à Nairobi et à Fukuoka de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier président de la Cour des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines
(*Signé*) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le 30 juin 2008

Annexe

**État d'avancement de l'application des recommandations
formulées par le Comité pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2005**

Objet	Paragraphe de référence ^a	Exercice biennal au cours duquel le problème a été signalé pour la première fois			Recommandation intégralement appliquée	Recommandation partiellement appliquée	Recommandation non appliquée
1. Normes comptables du système des Nations Unies	22	2004-2005		x			
2. Présentation et teneur des états financiers	25	2004-2005				x	
3. Passation par pertes et profits	33	2004-2005		x			
4. Planification des projets	38	2004-2005		x			
5 et 6. Information sur les projets	42 et 45	2000-2001		x x			
7. Suivi des projets	49	2004-2005			x		
8. Évaluation des projets	52	2004-2005		x			
9. Fonds d'affectation spéciale	57	2004-2005			x		
10. Comptes d'avances temporaires	61	2004-2005		x			
11. Acquisitions	64	2004-2005		x			
12. Inventaire	73	2004-2005		x			
13. Garde et contrôle	75	2004-2005		x			
14. Récépissés de matériel individuel	79	2004-2005		x			
15. Contrats	82	2004-2005		x			
16. Évaluation de fin de contrat	86	2002-2003		x			
17. Formation du personnel	92	2002-2003		x			
18. Informatique	98	2002-2003			x		
Total des recommandations	18			14	3	1	
Pourcentage	100			78	17	5	

^a Voir A/61/5/Add.8, chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers, numérotés de I à VIII, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, ainsi que les tableaux 5.1, 5.2, 7.1 et 7.2 et les notes y relatives. Ces états ont été établis sous la responsabilité de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion à leur sujet.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit, lesquelles requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner par sondage les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la Directrice exécutive et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations du Programme des Nations Unies pour les établissements humains qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à l'annexe spéciale pour l'Organisation des Nations Unies pour les établissements humains et aux autorisations de l'organe délibérant.

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous appelons l'attention sur la constatation suivante :

Un montant de 10,4 millions de dollars figure dans la note 15 des états financiers. Un inventaire physique complet susceptible d'étayer ce chiffre n'avait pas été réalisé à la date du contrôle, et des vérifications par sondage effectuées dans le registre des actifs ont fait apparaître des anomalies notables. Le Comité juge préoccupantes les lacunes constatées dans la gestion des actifs d'ONU-Habitat.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit d'ONU-Habitat.

Le Premier président de la Cour des comptes de la France,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines
(*Signé*) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le 30 juin 2008

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 31 mars 2008

Les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à VIII du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes, qui figurent ci-après sont corrects.

Le Chef du Service financier
Office des Nations Unies à Nairobi
(*Signé*) David G. **Hastie**

Chapitre V
États financiers pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2007

État I

Récapitulatif de tous les fonds : recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Fondation (état IV)	Coopération technique (état VI)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état VIII)	Éliminations (total des fonds)	Total	
						2007	2005
Recettes							
Contributions volontaires	Tableaux 5.2 et 7.2	136 341	121 622	–	–	257 963	196 580
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	Note 2 k ii) et t iii)	–	18 950	–	–	18 950	24 992
Recettes au titre de services fournis		–	130	–	(59)	71	2 633
Intérêts créditeurs		7 373	5 384	–	–	12 757	4 107
Recettes accessoires	Note 3	127	121	–	–	248	170
Total des recettes		143 841	146 207	–	(59)	289 989	228 482
Total des dépenses	Tableaux 5.1 et 7.1	94 675	155 793	–	(59)	250 409	169 283
Excédent/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses		49 166	(9 586)	–	–	39 580	59 199
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisées)		–	–	(8 076)	–	(8 076)	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Note 4	(62)	177	388	–	503	(2 554)
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		49 104	(9 409)	(7 688)	–	32 007	56 645
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Note 2 k) viii)	337	224	–	–	561	703
Virements sur les réserves		(303)	–	–	–	(303)	(1 620)
Sommes portées au crédit des États Membres et autres donateurs	Note 5	(85)	(859)	–	–	(944)	(1 030)
Soldes des fonds en début d'exercice		36 746	46 467	(2 764)	–	80 449	25 751
Solde des fonds en fin d'exercice	Note 14	85 799	36 423	(10 452)	–	111 770	80 449
Réserve en début d'exercice		2 881	1 802	–	–	4 683	3 063
Virements sur les réserves		303	–	–	–	303	1 620
Réserves en fin d'exercice	Note 14	3 184	1 802	–	–	4 986	4 683
Total, réserves et soldes des fonds	Note 14	88 983	38 225	(10 452)	–	116 756	85 132

État II

Récapitulatif de tous les fonds : actif, passif, réserves et soldes des fonds

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Fondation (état V)	Coopération technique (état VII)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état VIII)	Éliminations (total des fonds)	Total	
						2007	2005
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	21 881	977	–	–	22 858	24 999
Trésorerie commune	Note 6	108 651	42 650	–	–	151 301	104 040
Comptes débiteurs							
Contributions volontaires	Tableau 5.2	2 265	–	–	–	2 265	134
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	19 268	51 979	1 768	–	73 015	63 591
Autres comptes débiteurs	Note 8	1 385	2 349	–	–	3 734	3 401
Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs	Note 9	–	11 220	–	–	11 220	18 050
Autres éléments d'actif	Note 10	1 289	510	–	–	1 799	3 251
Total de l'actif		154 739	109 685	1 768	–	266 192	217 466
Passif							
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 2	10	–	–	–	10	26
Engagements non réglés	Note 11	32 770	26 109	–	–	58 879	59 485
Comptes créditeurs							
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	31 545	41 825	–	–	73 370	65 412
Autres comptes créditeurs	Note 12	1 431	3 526	–	–	4 957	3 903
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 13	–	–	12 220	–	12 220	3 508
Total du passif		65 756	71 460	12 220	–	149 436	132 334
Réserves et soldes des fonds							
Réserves	Notes 2 o) et p) et 14	3 184	1 802	–	–	4 986	4 683
Soldes des fonds	Notes 2 q) et 14	85 799	36 423	(10 452)	–	111 770	80 449
Total, réserves et soldes des fonds	Note 14	88 983	38 225	(10 452)	–	116 756	85 132
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		154 739	109 685	1 768	–	266 192	217 466

État III

Récapitulatif de tous les fonds : flux de trésorerie

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état VIII)	Total	
					2007	2005
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement						
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)		49 166	(9 586)	(8 076)	31 504	59 199
(Augmentation)/diminution						
Des contributions à recevoir		(2 131)	–	–	(2 131)	20
Des autres comptes débiteurs		(801)	468	–	(333)	(2 660)
Des autres éléments d'actif		(1 139)	2 591	–	1 452	(2 629)
Des soldes débiteurs interfonds		2 516	(10 916)	(1 024)	(9 424)	(23 801)
Des soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs		–	6 830	–	6 830	(22 668)
Augmentation/(diminution)						
Des contributions et autres paiements reçus d'avance		(16)	–	–	(16)	16
Des engagements non réglés		15 374	(15 980)	–	(606)	33 778
Des comptes créditeurs		(588)	1 642	–	1 054	950
Des autres éléments de passif		–	–	–	–	(1 429)
Des soldes créditeurs interfonds		15 697	(7 739)	–	7 958	25 200
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite		–	–	8 712	8 712	3 508
À déduire : intérêts créditeurs		(7 373)	(5 384)	–	(12 757)	(4 107)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		70 705	(38 074)	(388)	32 243	65 377
Flux de trésorerie provenant des activités de placement						
(Augmentation)/diminution de la trésorerie commune		(64 709)	17 448	–	(47 261)	(49 426)
À ajouter : intérêts créditeurs		7 373	5 384	–	12 757	4 107
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement		(57 336)	22 832	–	(34 504)	(45 319)

	Référence	Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état VIII)	Total	
					2007	2005
Flux de trésorerie provenant des activités de financement						
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations		337	224	–	561	703
Sommes portées au crédit des États Membres		(85)	(859)	–	(944)	(1 030)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds		(62)	177	388	503	(2 554)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		190	(458)	388	120	(2 881)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à terme		13 559	(15 700)	–	(2 141)	17 177
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice		8 322	16 677	–	24 999	7 822
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	Note 6	21 881	977	–	22 858	24 999

État IV

Activités de la Fondation : recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(En milliers de dollars des États-Unis)

Référence	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainis- sement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables	Dépenses d'appui au programme	Élimination (total des fonds)	Total		
							2007	2005	
Recettes									
Contributions volontaires	Tableau 5.2	80 612	50 303	2 546	2 880	–	–	136 341	79 729
Recettes au titre de services fournis		–	–	–	–	6 757	(6 757)	–	–
Intérêts créditeurs		5 191	1 687	196	–	299	–	7 373	1 678
Recettes accessoires	Note 3	127	–	–	–	–	–	127	58
Total des recettes		85 930	51 990	2 742	2 880	7 056	(6 757)	143 841	81 465
Total des dépenses	Tableau 5.1	58 221	38 865	571	–	3 775	(6 757)	94 675	61 770
Excédent/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses		27 709	13 125	2 171	2 880	3 281	–	49 166	19 695
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Note 4	(62)	–	–	–	–	–	(62)	547
Excédent net des recettes par rapport aux dépenses		27 647	13 125	2 171	2 880	3 281	–	49 104	20 242
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Note 2 k) viii)	311	–	–	–	26	–	337	441
Virements sur les réserves		–	–	–	–	(303)	–	(303)	(1 620)
Sommes portées au crédit des États Membres et autres donateurs	Note 5	(85)	–	–	–	–	–	(85)	(435)
Soldes des fonds en début d'exercice		24 814	11 205	727	–	–	–	36 746	18 118
Solde des fonds en fin d'exercice		52 687	24 330	2 898	2 880	3 004	–	85 799	36 746
Réserve en début d'exercice		2 419	–	–	–	462	–	2 881	1 261
Virements sur les réserves		–	–	–	–	303	–	303	1 620
Réserves en fin d'exercice		2 419	–	–	–	765	–	3 184	2 881
Total, réserves et soldes des fonds		55 106	24 330	2 898	2 880	3 769	–	88 983	39 627

État V

Activités de la Fondation : actif, passif, réserves et soldes des fonds

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(En milliers de dollars des États-Unis)

Référence	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ	Dépenses d'appui au programme	Éliminations (total des fonds)	Total	
							2007	2005
Actif								
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	21 881	–	–	–	–	21 881	8 322
Trésorerie commune	Note 6	69 330	31 543	3 064	–	4 714	108 651	43 942
Comptes débiteurs								
Contributions volontaires	Tableau 5.2	2 265	–	–	–	–	2 265	134
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	3 649	12 724	15	2 880	–	19 268	21 784
Autres	Note 8	1 251	134	–	–	–	1 385	584
Autres éléments d'actif	Note 10	1 288	1	–	–	–	1 289	150
Total de l'actif		99 664	44 402	3 079	2 880	4 714	– 154 739	74 916
Passif								
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 5.2	10	–	–	–	–	10	26
Engagements non réglés	Note 11	12 702	19 864	176	–	28	32 770	17 396
Comptes créditeurs								
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	30 629	–	–	–	916	31 545	15 848
Autres	Note 12	1 217	208	5	–	1	1 431	2 019
Total du passif		44 558	20 072	181	–	945	– 65 756	35 289
Réserves et soldes des fonds								
Réserve	Note 2 o), p) et 14	2 419	–	–	–	765	3 184	2 881

	Référence	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ	Dépenses d'appui au programme	Éliminations (total des fonds)	Total	
								2007	2005
Solde des fonds	Note 2 q) et 14	52 687	24 330	2 898	2 880	3 004	–	85 799	36 746
Total, réserves et soldes des fonds		55 106	24 330	2 898	2 880	3 769	–	88 983	39 627
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		99 664	44 402	3 079	2 880	4 714	–	154 739	74 916

Tableau 5.1
**État des allocations de crédits pour l'exercice biennal
 clos le 31 décembre 2007**

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Allocation de crédits</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Activités relatives au programme					
Postes et autres dépenses de personnel	15 557	51	14 323	14 374	1 183
Services contractuels	895	146	407	553	342
Voyages	565	28	459	487	78
Dépenses de fonctionnement	2 117	58	1 881	1 939	178
Achats	296	23	178	201	95
Total partiel	19 430	306	17 248	17 554	1 876
Projets financés par des fonds non préaffectés					
Postes et autres dépenses de personnel	2 278	226	1 832	2 058	220
Services contractuels	255	28	220	248	7
Voyages	818	69	692	761	57
Dépenses de fonctionnement	813	168	597	765	48
Achats	377	28	277	305	72
Total partiel	4 541	519	3 618	4 137	404
Projets financés par des fonds préaffectés					
Postes et autres dépenses de personnel	16 974	2 798	10 555	13 353	3 621
Services contractuels	11 987	4 606	4 968	9 574	2 413
Voyages	3 912	301	2 772	3 073	839
Dépenses de fonctionnement	9 893	1 989	3 851	5 840	4 053
Achats	509	40	205	245	264
Bourses, subventions et contributions	1 442	151	1 261	1 412	30
Dépenses d'appui au programme	4 049	–	3 033	3 033	1 016
Total partiel	48 766	9 885	26 645	36 530	12 236
Total, Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	72 737	10 710	47 511	58 221	14 516
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement					
Postes et autres dépenses de personnel	8 554	2 018	6 111	8 129	425
Services contractuels	21 286	14 446	6 045	20 491	795
Voyages	1 399	203	1 175	1 378	21
Dépenses de fonctionnement	4 825	1 437	3 315	4 752	73
Achats	1 201	124	326	450	751

	<i>Allocation de crédits</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Dépenses d'appui au programme	3 880	–	3 665	3 665	215
Total partiel	41 145	18 228	20 637	38 865	2 280
Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien					
Postes et autres dépenses de personnel	514	18	235	253	261
Services contractuels	1 642	67	(19)	48	1 594
Voyages	200	16	106	122	78
Dépenses de fonctionnement	306	27	54	81	225
Achats	39	6	2	8	31
Dépenses d'appui au programme	311	–	59	59	252
Total partiel	3 012	134	437	571	2 441
Dépenses d'appui au programme					
Postes et autres dépenses de personnel	3 644	9	3 267	3 276	368
Services contractuels	123	18	57	75	48
Voyages	44	–	42	42	2
Dépenses de fonctionnement	407	–	348	348	59
Achats	52	1	33	34	18
Total partiel	4 270	28	3 747	3 775	495
Total	121 164	29 100	72 332	101 432	19 732
À déduire : élimination des dépenses d'appui au programme				(6 757)	
Total net des dépenses				94 675	
				État IV	

Tableau 5.2

État des contributions**Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées et des versements effectués pour des exercices antérieurs</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées pour 2006-2007 et pour des exercices antérieurs</i>
Contributions non préaffectées							
Afrique du Sud	–	–	–	33 000	–	–	33 000
Algérie	–	–	–	20 000	10 000	20 000	–
Allemagne	–	–	–	380 280	–	380 280	–
Argentine	–	–	–	3 000	–	3 000	–
Autriche	–	–	–	167 489	–	167 489	–
Barbade	–	–	–	6 000	–	6 000	–
Bhoutan	1 200	–	1 200	–	–	–	–
Botswana	–	–	–	13 808	–	13 808	–
Burkina Faso	–	–	–	22 552	–	–	22 552
Cameroun	–	–	–	3 914	–	3 914	–
Chili	1 000	–	1 000	10 000	–	10 000	–
Chypre	–	–	–	3 600	–	–	3 600
Colombie	7 222	–	7 222	24 000	–	24 000	–
Égypte	4 706	(4 706)	–	–	–	–	–
Érythrée	–	–	–	572	–	572	–
Espagne	–	–	–	2 134 896	–	2 134 896	–
États-Unis d'Amérique	–	–	–	297 000	–	297 000	–
Éthiopie	–	–	–	9 700	–	9 700	–
Fédération de Russie	–	–	–	20 000	–	20 000	–
Finlande	–	–	–	1 203 268	–	1 203 268	–
France	–	–	–	392 200	–	392 200	–
Ghana	–	–	–	10 000	–	10 000	–
Grèce	30 000	–	30 000	60 000	–	60 000	–
Inde	–	–	–	160 000	–	80 000	80 000
Indonésie	–	–	–	36 535	–	36 535	–
Israël	–	–	–	20 000	–	20 000	–
Italie	–	–	–	2 594 760	–	2 594 760	–
Japon	–	–	–	312 504	–	164 140	148 364
Kenya	16 004	–	16 004	110 000	–	93 351	16 649
Madagascar	15 980	(15 980)	–	1 000	–	–	1 000

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées et des versements effectués pour des exercices antérieurs</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées pour 2006-2007 et pour des exercices antérieurs</i>
Maroc	8 000	–	8 000	–	–	–	–
Norvège	–	–	–	6 672 367	–	6 672 367	–
Ouganda	–	–	–	7 569	–	7 569	–
Pakistan	–	–	–	11 998	–	11 998	–
Panama	–	–	–	1 000	–	1 000	–
Pays-Bas	–	–	–	3 001 240	–	3 001 240	–
Philippines	–	–	–	3 949	–	1 876	2 073
Pologne	–	–	–	10 000	–	10 000	–
République de Corée	–	–	–	24 982	–	24 982	–
République tchèque	–	–	–	231 011	–	231 011	–
République-Unie de Tanzanie	5 137	–	5 137	9 800	–	9 800	–
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	–	3 894 500	–	1 941 800	1 952 700
Rwanda	–	–	–	5 000	–	–	5 000
Sri Lanka	–	–	–	30 000	–	30 000	–
Suède	–	–	–	5 738 255	–	5 738 255	–
Trinité-et-Tobago	–	–	–	1 000	–	1 000	–
Tunisie	697	–	697	1 597	–	1 597	–
Venezuela (République bolivarienne du)	43 195	–	43 195	63 195	–	63 195	–
Yémen	575	(575)	–	–	–	–	–
Total des contributions non préaffectées	133 716	(21 261)	112 455	27 757 541	10 000	25 492 603	2 264 938
Contributions préaffectées							
Gouvernements							
Afrique du Sud	–	–	–	100 000	–	100 000	–
Allemagne	–	–	–	242 938	–	242 938	–
Autriche	–	–	–	2 184	–	2 184	–
Bahreïn	–	–	–	500 000	–	500 000	–
Belgique	–	–	–	1 500 431	–	1 500 431	–
Canada	–	–	–	2 835 707	–	2 835 707	–
Chine	–	–	–	211 210	–	211 210	–
Espagne	–	–	–	728 381	–	728 381	–
Fédération de Russie	–	–	–	729 974	–	729 974	–

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées et des versements effectués pour des exercices antérieurs</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées pour 2006-2007 et pour des exercices antérieurs</i>
Finlande	–	–	–	65 096	–	65 096	–
France	–	–	–	716 959	–	716 959	–
Italie	–	–	–	2 487 990	–	2 487 990	–
Japon	–	–	–	807 288	–	807 288	–
Jordanie	–	–	–	128 014	–	128 014	–
Koweït	–	–	–	343 979	–	343 979	–
Norvège	–	–	–	12 914 238	–	12 914 238	–
Pays-Bas	–	–	–	3 194 309	–	3 194 309	–
Pologne	–	–	–	999 980	–	999 980	–
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	–	829 961	–	829 961	–
Suède	–	–	–	5 979 360	–	5 979 360	–
Trinité-et-Tobago	–	–	–	1 500	–	1 500	–
Total des contributions préaffectées, gouvernements	–	–	–	35 319 499	–	35 319 499	–
Organisations gouvernementales							
Commission économique pour l'Afrique	–	–	–	42 000	–	42 000	–
Fonds commun pour les produits de base	–	–	–	400 000	–	400 000	–
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	–	–	–	30 618	–	30 618	–
Ministère du développement international (Royaume-Uni)	–	–	–	256 642	–	256 642	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	–	–	5 000	–	5 000	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	–	–	453 241	–	453 241	–
Programme des Nations Unies pour le développement	–	–	–	414 087	–	414 087	–
Société financière internationale (BIRD/Banque mondiale) (Washington)	–	–	–	6 019 092	–	6 019 092	–

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées et des versements effectués pour des exercices antérieurs</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées pour 2006-2007 et pour des exercices antérieurs</i>
Union européenne	–	–	–	79 482	–	79 482	–
Total des contributions préaffectées, organisations gouvernementales	–	–	–	7 700 162	–	7 700 162	–
Autres donateurs							
Agence suédoise de coopération internationale au développement	–	–	–	5 950 674	–	5 950 674	–
Centre de recherches pour le développement international	–	–	–	29 227	–	29 227	–
Conseil municipal de Séville	–	–	–	195 577	–	195 577	–
Fondation Pony Chung	–	–	–	100 000	–	100 000	–
Fukuoka International Exchange Foundation	–	–	–	1 520 873	–	1 520 873	–
Integrated Financial Engineering	–	–	–	113 939	–	113 939	–
Japan Habitat Association	–	–	–	112 979	–	112 979	–
Municipalité de Doubaï	–	–	–	32 977	–	32 977	–
Municipalité de Malaga	–	–	–	1 192	–	1 192	–
Municipalité de Rio	–	–	–	103 898	–	103 898	–
Prefeitura da Cidade do Rio de Janeiro	–	–	–	481 806	–	481 806	–
Province de Gangwon (République de Corée)	–	–	–	300 000	–	300 000	–
Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	–	–	59 985	–	59 985	–
Soroptimist International de Kagoshima	–	–	–	10 422	–	10 422	–
Soroptimist International of the Americas Japan Minami Region	–	–	–	4 274	–	4 274	–
Space Imaging Middle East	–	–	–	29 975	–	29 975	–
Starbucks	–	–	–	500 000	–	500 000	–
The Ford Foundation	–	–	–	194 360	–	194 360	–
United Nations Federal Credit Union	–	–	–	5 040	–	5 040	–
Veolia Environment	–	–	–	77 538	–	77 538	–

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées et des versements effectués pour des exercices antérieurs</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées pour 2006-2007 et pour des exercices antérieurs</i>
Ville de Vienne	–	–	–	10 000	–	10 000	–
Total des contributions préaffectées, autres donateurs	–	–	–	9 834 736	–	9 834 736	–
Total des contributions préaffectées	–	–	–	52 854 397	–	52 854 397	–
Total, Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	133 716	(21 261)	112 455	80 611 938	10 000	78 347 000	2 264 938
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement							
Agence canadienne de développement international	–	–	–	3 710 076	–	3 710 076	–
Agence suédoise de coopération internationale au développement	–	–	–	2 619 217	–	2 619 217	–
Canada	–	–	–	3 444 119	–	3 444 119	–
Coca Cola India Pvt. Ltd.	–	–	–	51 723	–	51 723	–
Espagne	–	–	–	11 518 387	–	11 518 387	–
Norvège	–	–	–	7 937 316	–	7 937 316	–
Pays-Bas	–	–	–	19 050 432	–	19 050 432	–
Suède	–	–	–	1 971 290	–	1 971 290	–
Total, fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	–	–	–	50 302 560	–	50 302 560	–
Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien							
Arabie saoudite	–	–	–	1 889 977	–	1 889 977	–
Bahreïn	–	–	–	500 000	–	500 000	–
Department of applied agricultural research	–	–	–	106 165	–	106 165	–
Fédération de Russie	–	–	–	50 000	–	50 000	–
Total, Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	–	–	–	2 546 142	–	2 546 142	–

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2006</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées et des versements effectués pour des exercices antérieurs</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2006 et 2007</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées pour 2006-2007 et pour des exercices antérieurs</i>
Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables							
Espagne	–	–	–	2 879 597	–	2 879 597	–
Total, Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables	–	–	–	2 879 597	–	2 879 597	–
Total, activités de la Fondation	133 716	(21 261)	112 455	136 340 237	10 000	134 075 299	2 264 938
				État IV			État V

Contributions à recevoir

	<i>Depuis moins de six mois</i>	<i>Depuis six mois à un an</i>	<i>Depuis plus d'un an</i>	<i>Depuis plus de deux ans</i>	Total
Gouvernements	2 247 289	16 649	1 000	–	2 264 938
Total	2 247 289	16 649	1 000	–	2 264 938

État VI

Activités de coopération technique : recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Fonds d'affectation spéciale	Programme des Nations Unies pour le développement	Dépenses d'appui au programme	Éliminations (total du fonds)	Total	
						2007	2005
Recettes							
Contributions volontaires	Tableau 7.2	120 360	1 262	–	–	121 622	116 851
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	Note 2 k ii) et s iii)	–	18 950	–	–	18 950	24 992
Recettes au titre de services fournis		–	–	10 469	(10 339)	130	2 702
Intérêts créditeurs		4 362	–	1 022	–	5 384	2 429
Autres recettes/recettes accessoires	Note 3	119	–	2	–	121	123
Total des recettes		124 841	20 212	11 493	(10 339)	146 207	147 097
Total des dépenses	Tableau 7.1	135 295	20 212	10 625	(10 339)	155 793	107 593
Excédent/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses		(10 454)	–	868	–	(9 586)	39 504
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Note 4	(1)	–	178	–	177	(337)
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		(10 455)	–	1 046	–	(9 409)	39 167
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Note 2 k) viii)	160	–	64	–	224	262
Sommes portées au crédit des États Membres (donateurs)	Note 5	(815)	–	(44)	–	(859)	(595)
Soldes des fonds en début d'exercice		41 255	–	5 212	–	46 467	7 633
Soldes des fonds en fin d'exercice		30 145	–	6 278	–	36 423	46 467
Réserves en début d'exercice		–	–	1 802	–	1 802	1 802
Réserves en fin d'exercice		–	–	1 802	–	1 802	1 802
Total, réserves et soldes des fonds		30 145	–	8 080	–	38 225	48 269

État VII

Activités de coopération technique : actif, passif, réserves et soldes des fonds

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Fonds d'affectation spéciale	Programme des Nations Unies pour le développement	Dépenses d'appui au programme	Éliminations (total du fonds)	Total	
						2007	2005
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	977	–	–	–	977	16 677
Trésorerie commune	Note 6	42 068	–	582	–	42 650	60 098
Comptes débiteurs							
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	6 752	37 520	7 707	–	51 979	41 063
Autres comptes débiteurs	Note 8	1 827	433	89	–	2 349	2 817
Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs	Note 9	–	11 220	–	–	11 220	18 050
Autres éléments de l'actif	Note 10	467	–	43	–	510	3 101
Total de l'actif		52 091	49 173	8 421	–	109 685	141 806
Passif							
Engagements non réglés	Note 11	20 061	5 738	310	–	26 109	42 089
Comptes créditeurs							
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	626	41 199	–	–	41 825	49 564
Autres comptes créditeurs	Note 12	1 259	2 236	31	–	3 526	1 884
Total du passif		21 946	49 173	341	–	71 460	93 537
Réserves et soldes des fonds							
Réserves	Note 2 o) et p) et note 14	–	–	1 802	–	1 802	1 802
Solde des fonds	Notes 2 q) et 14	30 145	–	6 278	–	36 423	46 467
Total, réserves et soldes des fonds		30 145	–	8 080	–	38 225	48 269
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		52 091	49 173	8 421	–	109 685	141 806

Tableau 7.1

État des allocations de crédits pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Allocations de crédits</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Fonds d'affectation spéciale					
Postes et autres dépenses de personnel	45 180	4 799	33 235	38 034	7 146
Services contractuels	82 949	9 351	49 480	58 831	24 118
Voyages	3 607	257	2 262	2 519	1 088
Dépenses de fonctionnement	22 959	2 353	12 503	14 856	8 103
Achats	7 087	1 304	3 995	5 299	1 788
Bourses, subventions et contributions	8 886	1 005	6 503	7 508	1 378
Dépenses d'appui au programme	11 080	–	8 248	8 248	2 832
Total partiel	181 748	19 069	116 226	135 295	46 453
Programme des Nations Unies pour le développement					
Postes et autres dépenses de personnel	6 434	484	4 728	5 212	1 222
Services contractuels	10 373	3 147	6 190	9 337	1 036
Voyages	681	114	346	460	221
Dépenses de fonctionnement	502	77	89	166	336
Achats	618	114	354	468	150
Bourses, subventions et contributions	3 686	582	2 250	2 832	854
Dépenses d'appui au programme	2 096	–	1 737	1 737	359
Total partiel	24 390	4 518	15 694	20 212	4 178
Dépenses d'appui au programme					
Postes et autres dépenses de personnel	8 425	125	8 273	8 398	27
Services contractuels	360	84	276	360	–
Voyages	226	26	195	221	5
Dépenses de fonctionnement	1 610	67	1 493	1 560	50
Achats	90	7	79	86	4
Total partiel	10 711	309	10 316	10 625	86
Total	216 849	23 896	142 236	166 132	50 717
Élimination des dépenses d'appui au programme :					
Dépenses d'appui au programme (élimination automatique)				(9 985)	
Dépenses d'appui au programme (coûts imputés directement) :					
Fonds d'affectation spéciale				(224)	
Programme des Nations Unies pour le développement				(130)	
Total des éliminations				(10 339)	
Total net des dépenses				155 793	

État VI

Tableau 7.2

État des contributions**Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organisation</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
Fonds d'affectation spéciale		
Gouvernements		
Afghanistan	4 641 812	–
Canada	5 991 072	–
Chine	–	500 000
Égypte	2 442 217	–
Espagne	1 301 925	–
États-Unis d'Amérique	381 224	1 000 000
Finlande	275 059	–
Iraq	385 073	–
Italie	2 296 502	16 455 049
Jamahiriya arabe libyenne	3 576 085	1 903 797
Japon	150 000	10 703 417
Luxembourg	32 548	–
Maroc	148 148	–
Mexique	596 183	44 141
Nigéria	408 086	200 000
Nouvelle-Zélande	–	375 585
Pays-Bas	405 924	2 358 476
République de Corée	7 500	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 886 137	23 505
Suède	4 867 857	1 203 109
Suisse	826 569	–
Turquie	100 000	–
Total des contributions des gouvernements	30 719 921	34 767 079
Organisations gouvernementales		
Agence canadienne de développement international	3 272 700	–
Agency for International Development des États-Unis	256 990	–
Agence suédoise de coopération internationale au développement	4 212 508	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires – Somalie	150 000	–
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq	–	331 870
Chypre Aid	341 999	–
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	109 969	–

<i>Pays/organisation</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement	21 414 024	49 375 192
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1 661 190	–
Fonds des Nations Unies pour la population – États-Unis d'Amérique	9 970	–
Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies	1 780 293	–
Fonds spécial d'affectation pour les opérations d'urgence en Afghanistan	–	2 137 118
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	869 157	1 724 728
Ministère du développement international (Royaume-Uni)	727 740	–
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	356 825	–
Norwegian Peoples Aid	1 249 975	–
Organisation internationale pour les migrations – Suisse	45 000	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	64 000	50 000
Programme des Nations Unies pour le développement	16 593 651	10 562 562
Société financière internationale	34 500	–
Société financière internationale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale) (Washington)	9 464 215	7 651 535
Union européenne	12 762 095	7 040 108
Total des contributions d'organisations gouvernementales	75 376 801	78 873 113
Autres donateurs		
Anti-Crisis Management Foundation	–	18 074
Banque asiatique de développement	3 679 957	–
Banque de développement du Conseil de l'Europe	–	83 927
BASF AG	–	235 745
Centre de recherches pour le développement international	43 363	–
Comité national arménien de la région ouest du Canada	4 985	–
Croissant-Rouge des Émirats arabes unis	3 718 658	–
Croix-Rouge australienne	324 248	–
Educational Development Center	2 886 305	832 672
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	1 000 000	–
Japan Habitat Association	16 500	–
Katahira & Engineers International	1 379 602	–
Knorr Bremse Global Care	232 036	–
Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est	199 234	–
UNA – Bureau régional de Nairobi	10 965	–
Ville de Munich	670 878	830 260
Ville de Vitoria	–	134 710

<i>Pays/organisation</i>	<i>2007</i>	<i>2005</i>
World Jewish Relief	96 965	–
Total des contributions d'autres donateurs	14 263 696	2 135 388
Total des contributions au Fonds d'affectation spéciale	120 360 418	115 775 580
Projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement	1 262 415	1 075 467
Total des contributions	121 622 833	116 851 047

État VI

État VIII

Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Jours de congé non pris	Assurance après la cessation de service	Prestation liée au rapatriement	Total	
					2007	2005
Recettes totales		–	–	–	–	–
Dépenses totales		–	–	–	–	–
Excédent/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses		–	–	–	–	–
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisées)		(735)	(7 341)	–	(8 076)	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	Note 4	–	–	388	388	(2 764)
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses		(735)	(7 341)	388	(7 688)	(2 764)
Virements sur les réserves		–	–	–	–	–
Virements sur d'autres fonds		–	–	–	–	–
Soldes des fonds en début d'exercice		(2 155)	–	(609)	(2 764)	–
Soldes des fonds en fin d'exercice		(2 890)	(7 341)	(221)	(10 452)	(2 764)
Réserves en début d'exercice		–	–	–	–	–
Virements sur les réserves		–	–	–	–	–
Réserves en fin d'exercice		–	–	–	–	–
Total, réserves et soldes des fonds		(2 890)	(7 341)	(221)	(10 452)	(2 764)

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2007

	Référence	Jours de congé non pris	Assurance après la cessation de service	Prestation liée au rapatriement	Total	
					2007	2005
Actif						
Solde interfonds	Note 7	–	–	1 768	1 768	744
Total de l'actif		–	–	1 768	1 768	744
Passif						
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 13	2 890	7 341	1 989	12 220	3 508
Total du passif		2 890	7 341	1 989	12 220	3 508

	Référence	Jours de congé non pris	Assurance après la cessation de service	Prestation liée au rapatriement	Total	
					2007	2005
Réserves et soldes des fonds						
Réserves		-	-	-	-	-
Solde des fonds	Notes 2 q) et 14	(2 890)	(7 341)	(221)	(10 452)	(2 764)
Total, réserves et soldes des fonds		(2 890)	(7 341)	(221)	(10 452)	(2 764)
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		-	-	1 768	1 768	744

Notes afférentes aux états financiers

Note 1

Le Programme des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ses objectifs

a) Le 16 décembre 1974, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3327 (XXIX), par laquelle elle a créé la Fondation pour l'habitat et les établissements humains.

b) Le 19 décembre 1977, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/162, par laquelle elle a doté la Fondation d'un secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), et d'un organe directeur, la Commission des établissements humains.

c) Le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/206, par laquelle elle a décidé que, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, deviendrait le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et que la Commission des établissements humains deviendrait le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Dans la même résolution, l'Assemblée a confirmé que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains serait chargé d'administrer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

d) Les principaux objectifs du Programme sont les suivants :

i) Aider les pays et les régions à intensifier et à améliorer l'action qu'ils mènent pour résoudre les problèmes des établissements humains;

ii) Promouvoir le renforcement de la coopération internationale afin d'accroître les ressources mises à la disposition des pays et régions en développement;

iii) Promouvoir une conception intégrale des établissements humains et une approche globale des problèmes qui se posent aux établissements humains dans tous les pays;

iv) Renforcer la coopération et la coparticipation dans ce domaine entre toutes les régions;

v) Assurer l'harmonisation des programmes relatifs aux établissements humains élaborés et exécutés par les organismes des Nations Unies; coordonner les activités des organismes des Nations Unies concernant les établissements humains, les examiner et évaluer leur efficacité au niveau intersecrétariats;

vi) Compléter les ressources des régions en élaborant et en exécutant, quand il y a lieu, des projets concernant les établissements humains;

vii) Coordonner un échange mondial d'informations sur les établissements humains et entreprendre des activités d'information dans ce domaine en coopération avec le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

viii) Encourager la collaboration avec les milieux scientifiques qui s'occupent des établissements humains, ainsi que leur participation.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit Règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur, ainsi qu'à l'annexe spéciale des règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et aux décisions spécifiques du Conseil d'administration. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination, qui a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1 « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
- ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) L'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les fonds.

d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant de contributions volontaires, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe k) i) ci-après.

e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique, et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes de comptabilité formule à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat.

i) Les résultats des opérations de l'Organisation figurant dans les états I à III sont présentés sous forme récapitulative, par type de fonds, après élimination de tous les cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation récapitulative ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

j) En vertu de la résolution 32/162 du 19 décembre 1977, les dépenses du secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sont en partie imputées sur le budget de l'ONU. Des informations détaillées sur ces dépenses – qui ne font pas l'objet d'explications supplémentaires dans le présent rapport – figurent dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU.

k) Recettes :

i) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Les contributions volontaires effectuées en espèces ou sous la forme de services et de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

ii) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'Organisation administre des projets ou autres programmes en leur nom;

iii) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

iv) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes remboursées au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;

v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes réalisées et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;

vi) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, le montant des gains nets réalisés sur les opérations de change, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

vii) Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice, mais en tant que paiements ou contributions reçus d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe n) iii) ci-après;

viii) Les économies réalisées du fait de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs ayant trait aux dépenses afférentes aux programmes sont directement ajoutées aux soldes des fonds. Les économies réalisées au titre des dépenses afférentes aux projets sont créditées au projet concerné.

l) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iv) et v) ci-après.

m) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés par l'Organisation pour générer des recettes. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à leur valeur de réalisation, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont

comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie si la valeur de réalisation des placements à court terme est inférieure à la valeur comptable, celle-ci est ajustée en conséquence (voir aussi la note 5);

iii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature et sont comptabilisés comme indiqué au paragraphe m) ii) ci-dessus. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, et sa composition et la valeur de réalisation des placements correspondants sont précisées dans la note 5;

iv) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir, conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

v) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds pour l'environnement, aux fonds d'affectation spéciale et autres comptes spéciaux, au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et à d'autres fonds de l'Organisation, et dans ceux dus par celui-ci. Ils sont périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités.

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans la note 15 relative aux états financiers.

n) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves opérationnelles ou autres sont incluses dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

- iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir, les versements et contributions reçues d'avance et d'autres recettes encaissées par anticipation;
- iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements afférents à l'exercice considéré qui sont imputables sur des fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auxquels ils se rapportent. Les engagements de dépenses pour la plupart des activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile. Les engagements non réglés se rapportant à des fonds de nature pluriannuelle restent valables jusqu'à l'achèvement du projet;
- v) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;
- vi) Les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, qui figuraient précédemment dans les notes relatives aux états financiers, sont depuis l'exercice 2006-2007 comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds. Cette nouvelle convention vise à rattacher ces éléments du passif à l'exercice au cours duquel naît l'engagement; elle est conforme aux dispositions relatives à la comptabilisation des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/255. En juillet 2002, une provision représentant 8% des traitements de base nets a été constituée pour couvrir les prestations liées au rapatriement (voir note 13).
- o) Réserve financière : Comme l'indique la règle de gestion financière 311.2 b) de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la réserve financière a pour objet de garantir la liquidité et l'intégrité financières de celle-ci, de compenser les fluctuations de trésorerie et de couvrir tous autres besoins de cette nature dont peut décider le Conseil d'administration.
- p) Réserve opérationnelle : En ce qui concerne le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme, il convient, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286, qu'une réserve opérationnelle représentant 20 % du montant estimatif des recettes annuelles au titre de l'appui au programme soit conservée en permanence sur un compte distinct. Cette réserve doit permettre de protéger contre les déficits imprévus consécutifs à des ajustements liés à l'exécution, à l'inflation ou aux opérations de change ou d'acquitter des obligations légales en cas de cessation soudaine d'activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires.
- q) Solde des fonds préaffectés : Les fonds affectés à des projets spécifiques ne peuvent être utilisés pour les dépenses de la Fondation relatives à des projets et programmes auxquels des fonds n'ont pas été expressément affectés.
- r) Imprévus : Une provision a été constituée pour couvrir les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, aux titulaires de postes dont le coût est imputé sur

des fonds d'affectation spéciale ou sur le budget de la Fondation, et ce, à raison de 1 % de la rémunération de base nette.

s) Activités de coopération technique :

i) Les états financiers relatifs à la coopération technique rendent compte des activités financées au moyen de contributions volontaires ou de fonds fournis, notamment par le PNUD, en vertu d'arrangements interorganisations;

ii) Contributions volontaires : Depuis le 1^{er} janvier 2002, les contributions volontaires versées par des États Membres ou d'autres donateurs pour les activités de coopération technique sont comptabilisées comme recettes au moment où elles sont reçues, même dans le cas des montants qui n'ont pas encore été affectés à un projet particulier;

iii) Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations : Les fonds reçus du PNUD sont alloués compte tenu des intérêts et autres recettes accessoires en fonction du total des dépenses;

iv) Les intérêts et recettes accessoires au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont portés au crédit du fonds d'affectation spéciale correspondant;

v) Les engagements non réglés de l'exercice concernant toutes les activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'année civile, et non après la fin de l'exercice biennal, auxquels ils se rapportent. Toutefois, conformément aux normes fixées par le PNUD en matière de communication de l'information financière, les agents d'exécution peuvent garder les engagements non réglés dans leurs livres au-delà de 12 mois lorsque l'obligation de payer demeure. Les économies réalisées lors du règlement ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit du projet concerné et viennent en déduction des dépenses de l'exercice, conformément aux normes fixées par le PNUD;

vi) Les intérêts créditeurs sont répartis au prorata de la part de chaque fonds à la fin de chaque année, calculée sur la base du montant moyen de son solde mensuel.

t) Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué cette disposition.

Note 3
Autres recettes/recettes accessoires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	Total 2007	Total 2005
Remboursement de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs	101	7	–	108	7
Vente de biens usagés	14	–	–	14	1
Gains réalisés sur les opérations de change	11	109	–	120	2
Dépôts non identifiés	1	–	–	1	99
Chèques périmés	–	2	–	2	–
Autres recettes diverses	–	3	–	3	61
Total	127	121	–	248	170

Note 4
Ajustements au titre d'exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	Total 2007	Total 2005
Ajustements au titre des dépenses d'exercices antérieurs	(40)	(1)	–	(41)	(79)
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : ajustements au titre d'exercices antérieurs	–	–	388	388	(2 764)
Appui au programme : ajustements au titre d'exercices antérieurs	–	180	–	180	–
Annonces de contribution : ajustements au titre d'exercices antérieurs	4	–	–	4	68
Passations par profits et pertes	(26)	(2)	–	(28)	(5)
Divers	–	–	–	–	226
Total	(62)	177	388	503	(2 554)

Note 5**Sommes portées au crédit des États membres (donateurs)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	Total 2007	Total 2005
Bundesanstalt Fur Arbeit Zentralstelle Fur Arbeitsvermittlung	(49)	–	–	(49)	–
Agence canadienne de développement international	–	–	–	–	(30)
Ministère danois des affaires étrangères	–	–	–	–	(286)
Development Cooperation Ireland	–	–	–	–	(3)
Commission européenne	–	–	–	–	(106)
Gouvernement des Pays-Bas	(5)	(2)	–	(7)	–
Société financière internationale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale)	–	(44)	–	(44)	(41)
Ambassade des Pays-Bas à Washington	(31)	–	–	(31)	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, Bureau des ressources et des partenariats stratégiques (PNUD)	–	(633)	–	(633)	(127)
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	(7)	–	(7)	(10)
Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies	–	–	–	–	(2)
Compte séquestre (Iraq) de l'ONU	–	–	–	–	(425)
USAID	–	(173)	–	(173)	–
Total	(85)	(859)	–	(944)	(1 030)

Note 6**Encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en devises convertibles et en devises non convertibles, au 31 décembre 2007**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>Encaisse et dépôts à terme</i>	<i>Trésorerie commune</i>
Activités de la Fondation			
Dollars des États-Unis ^{a, b}		21 719	108 651
Roupiées indiennes ^c		162	–
Total	État V	21 881	108 651
Dont :			
Encaisse et dépôts à terme		21 881	55 361
Placements à court terme comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de réalisation (si celle-ci est inférieure)		–	32 097
Placements à long terme		–	20 752
Intérêts courus à recevoir		–	441
Total		21 881	108 651
Activités de coopération technique			
Dollars des États-Unis ^{a, b}	État VII	977	42 650
Dont :			
Encaisse et dépôts à terme		977	21 731
Placements à court terme comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de réalisation (si celle-ci est inférieure)		–	12 600
Placements à long terme		–	8 146
Intérêts courus à recevoir		–	173
Total		977	42 650
Total, activités de la Fondation et activités de coopération technique	État II	22 858	151 301

^a Les placements de tous les bureaux extérieurs du système des Nations Unies sont versés dans un pool de placement commun. La Division de la trésorerie au Siège de l'ONU est seule responsable de la politique des placements, les bureaux participants n'étant responsables que de la planification de leurs mouvements de fonds/liquidités. Les placements sont effectués dans diverses valeurs, si bien que les échéances et les taux d'intérêt varient. Il n'est donc pas commode d'indiquer les dates d'échéance et les taux d'intérêt de ces placements.

^b Dans le cas des placements à court terme dont la valeur de réalisation est inférieure au prix coûtant, la valeur comptable est recalculée en conséquence. Les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant.

^c Soit l'équivalent de 6 378 360,62 roupies indiennes, au taux de 1 dollar des États-Unis = 39,46 roupies indiennes.

Note 7**Soldes interfonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2007	2005
Soldes débiteurs interfonds	19 268	51 979	1 768	73 015	63 591
Soldes créditeurs interfonds	(31 545)	(41 825)	–	(73 370)	(65 412)
Montant net des soldes débiteurs/(créditeurs) interfonds	(12 277)	10 154	1 768	(355)	(1 821)
Les soldes créditeurs/débiteurs interfonds sont dus par/à :					
Programme des Nations Unies pour l'environnement				–	(1 821)
Office des Nations Unies à Nairobi				(355)	–
Total net des soldes débiteurs/(créditeurs) interfonds				(355)	(1 821)

Les comptes interfonds concernent les transactions entre le Programme, le Fonds général et les autres fonds des Nations Unies au titre des activités de la Fondation et des activités de coopération technique, qui sont régularisées périodiquement. Conformément aux règles de l'ONU en matière d'information financière, les soldes interfonds ne sont plus éliminés par compensation. Les soldes interfonds de 2005 ont été retraités en conséquence.

Note 8**Autres comptes débiteurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2007	2005
Fonctionnaires	533	192	–	725	562
Autres organismes des Nations Unies	758	2 137	–	2 895	2 835
Fournisseurs	15	11	–	26	2
Divers	79	9	–	88	2
Total	1 385	2 349	–	3 734	3 401

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2007	2005
Dont :					
Comptes datant de moins de six mois	929	1 863	–	2 792	2 906
Comptes datant de six mois à un an	321	4	–	325	61
Comptes datant de plus d'un an	47	426	–	473	296
Comptes datant de plus de deux ans	88	56	–	144	138
Total	1 385	2 349	–	3 734	3 401

Note 9**Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs**

Le montant de 11,2 millions de dollars, qui figure dans l'état VII sous la rubrique « Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs », est dû par le PNUD, en vertu des arrangements interorganisations en vigueur; sur ce montant, 5,7 millions de dollars correspondent à des engagements non réglés.

Note 10**Autres éléments d'actif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2007	2005
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	127	77	–	204	159
Engagements afférents à des exercices à venir	1 157	311	–	1 468	2 790
Autres	5	122	–	127	302
Total	1 289	510	–	1 799	3 251

Note 11
Engagements non réglés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2007	2005
Exercices antérieurs	2 513	1 906	–	4 419	332
Exercices en cours	29 100	23 892	–	52 992	56 363
Exercices à venir	1 157	311	–	1 468	2 790
Total	32 770	26 109	–	58 879	59 485

Note 12
Autres comptes créditeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2007	2005
Gouvernements	161	216	–	377	70
Fonctionnaires	166	106	–	272	261
Fournisseurs	138	836	–	974	353
Organismes/entités des Nations Unies	889	2 190	–	3 079	2 968
Divers	77	178	–	255	251
Total	1 431	3 526	–	4 957	3 903

Note 13
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) Avant le 31 décembre 2007, les charges à payer au titre des prestations postérieures à l'emploi n'apparaissaient pas dans les états financiers d'ONU-Habitat; elles faisaient simplement l'objet d'une note, comme prévu par les Normes comptables du système des Nations Unies. Toutefois, les meilleures pratiques en la matière, notamment les Normes comptables internationales (IAS 19) et les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS 25), exigent qu'elles soient comptabilisées en droits constatés, à savoir que les montants dus doivent être constatés en charges à payer lorsque le fonctionnaire a rendu le service en échange duquel l'organisation lui versera la prestation dans l'avenir.

b) Les procédures décrites ci-dessous ne sont pas encore entièrement conformes aux normes IPSAS.

Assurance après la cessation de service

a) Le programme d'assurance maladie après la cessation de service assure la couverture maladie des retraités et des personnes à leur charge par l'intermédiaire des mêmes plans d'assurance maladie que pour le personnel en activité, sous réserve qu'ils remplissent les conditions voulues; ce régime est subventionné par l'Organisation.

b) Les plans d'assurance maladie de l'ONU sont autofinancés; des sociétés d'assurance participent à l'administration générale des plans d'assurance maladie et des demandes de remboursement en tant que tierces parties. Toutes les demandes de remboursement honorées par ces tierces parties sont remboursées par l'ONU, qui paie en outre des frais d'administration. Les dépenses correspondant à la subvention payée par l'ONU sont financées au moyen d'ouvertures de crédit et sont comptabilisées au moment du décaissement. Depuis le 31 décembre 2007, les charges que devra payer l'ONU à l'avenir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service apparaissent dans les états financiers.

c) À l'heure actuelle, aucune réserve n'a été constituée à l'actif pour financer les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

d) Afin que les montants à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui repose sur un régime à prestations définies, soient plus précisément connus, un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle. Les principales hypothèses de l'actuaire étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5 % en 2015 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, revenant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Compte tenu de ces hypothèses, le montant estimatif au 31 décembre 2007 des charges à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'établissait comme indiqué dans le tableau ci-après.

Prestations liées au rapatriement

a) À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit à des prestations liées au rapatriement, qui sont fonction du nombre d'années de service. Ces prestations comprennent une prime de rapatriement et le paiement des frais de voyage du fonctionnaire et des personnes à sa charge jusque dans son pays d'origine. Les charges correspondantes sont déduites des réserves et du solde des fonds et enregistrées en charges comptabilisées d'avance.

b) Au 31 décembre 2005, les charges à payer au titre des prestations liées au rapatriement ne prenaient en compte que la prime de rapatriement et étaient calculées uniquement sur la base du nombre de fonctionnaires remplissant les conditions requises pour en bénéficier pendant l'exercice considéré et sur la base du montant des traitements en vigueur pendant l'exercice. Un seul montant était présenté au titre de la prime de rapatriement.

c) Depuis le 31 décembre 2007, les charges à payer au titre des prestations liées au rapatriement comprennent aussi les frais de voyage. Ceux-ci sont calculés en pourcentage des charges à payer au titre de la prime de rapatriement. On détermine ce pourcentage au moyen d'une comparaison sur cinq ans du montant effectif des primes de rapatriement et des frais de voyage correspondants.

Congés annuels non pris

a) À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit au paiement de l'éventuel reliquat de jours de congé, jusqu'à concurrence de 60 jours. Les charges à payer à ce titre sont calculées en multipliant le nombre effectif de jours de congé non pris (d'après les états de présence), en deçà de la limite des 60 jours, par le montant des traitements en vigueur.

b) Les charges correspondantes sont déduites des réserves et du solde des fonds et enregistrées en charges comptabilisées d'avance.

Montants à provisionner au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, au 31 décembre 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>		Total
	<i>Fondation</i>		
Assurance maladie après la cessation de service	5 841	1 500	7 341
Jours de congé annuel accumulés	1 746	1 144	2 890
Prestations liées au rapatriement	1 245	744	1 989
Total	8 832	3 388	12 220
<i>À déduire :</i>			
Provision déjà constituée au titre des prestations liées au rapatriement			1 768
Total de la part non provisionnée au 31 décembre 2007			10 452

Les montants affectés à chaque fonds sont calculés d'après le nombre de postes pourvus à la date de publication de l'information financière.

Note 14
Réserves et soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total 2007	Total 2005
Réserve financière	2 419	–	–	2 419	2 419
Réserves opérationnelles	765	1 802	–	2 264	2 264
Total, réserves	3 184	1 802	–	4 683	4 683
Solde des fonds préaffectés	59 128	30 145	–	63 544	63 544
Excédent cumulé	26 671	6 278	(10 452)	16 905	16 905
Total, soldes des fonds	85 799	36 423	(10 452)	80 449	80 449

Note 15
Biens durables

Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne sont pas comptabilisés comme immobilisations de l'Organisation mais sont imputés sur les crédits ouverts pour l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis.

	2007	2005
<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
Matériel informatique	2 974	2 777
Matériel de bureau	486	474
Matériel de radio et de télécommunications	159	152
Matériel audiovisuel/photographique	176	162
Matériel de transport	232	254
Mobilier	368	244
Matériel d'entretien	12	12
Matériel de reproduction	25	20
Bureaux régionaux et extérieurs	5 969	1 559
Total	10 401	5 654
<i>Récapitulatif</i>		
Solde en début d'exercice	5 654	2 357
Acquisitions	2 272	2 653
Cessions		
Passation par profits et pertes	(29)	(117)
Ventes	(56)	–
Dons	(6)	–
Transferts à d'autres bureaux ou missions	(238)	(50)

	2007	2005
	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>	
Ajustements au titre d'exercice antérieurs	2 804	811
Solde en fin d'exercice	10 401	5 654
En attente de passation par profits et pertes – en attente d'approbation		
Bureaux régionaux et extérieurs	17	–
Total, en attente de passation par profits et pertes	17	–

Note 16**Création de nouveaux fonds d'affectation spéciale**

Le Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables a été créé en application de la résolution 21/10 du Conseil d'administration, en date du 20 avril 2007, au sein de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, avec pour objectifs :

- i) De mettre à l'essai sur le terrain des opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes de financement novateurs, pour financer des logements pour les citoyens pauvres, des infrastructures et des améliorations dans le cadre des groupes communautaires, y compris lorsque l'on peut compter sur des remboursements mobilisant des capitaux à l'échelle locale;
- ii) De renforcer la capacité des acteurs locaux impliqués dans le financement et le développement, pour mener à bien ces opérations et pour aider le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à promouvoir ce type d'opérations.

